



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

—◆—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0119

Rapport d'activité 2022 de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme PRADET, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

M. BISSON, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
Mme LALLEMENT, a donné procuration à M. TARDIEU
M. BESANCON, a donné procuration à M. TURINI

Arrivés en cours de séance :

M. DUBARRY DE LA SALLE, 18h12, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre 2023
Mme COSTE, 19h04, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0090
M. BESANCON, 19h21, avant le vote du projet de délibération n°DEL01_2023_0098

Excusée :

Mme ACKERMANN

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21 décembre 2023

Objet : Rapport d'activité 2022 de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest »

Le rapport d'activité de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » doit être présenté au Conseil municipal. Cette disposition résulte de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales qui impose au président d'un établissement public de coopération intercommunale, d'adresser au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

L'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » a ainsi transmis son rapport d'activité 2022, annexé à la présente délibération.

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 28 novembre 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité,***

CONSTATE que le rapport d'activité 2022 de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest », ci-annexé, a été présenté au cours de la présente séance.



Signé électroniquement par : Jean-Jacques GUILLET
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : Mr LE MAIRE (Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Signé électroniquement par : Julie FOURNIER
Date de signature : 19/12/2023
Qualité : (L) 12ème Maire Adjoint (Mme Julie FOURNIER)

Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0119-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



GRAND PARIS
**SEINE
OUEST**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0119-DE

ÉDITO



PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET

Président de Grand Paris Seine Ouest
Maire de Boulogne-Billancourt

La publication du rapport d'activités 2022 de Grand Paris Seine Ouest, permet de démontrer la dynamique de notre coopération intercommunale, celle dont ont fait preuve élus et agents dans un contexte 2022 marqué par une crise énergétique mondiale et par des préoccupations institutionnelles et financières toujours non résolues au sein de la métropole du Grand Paris.

Au cœur de notre motivation, l'efficacité de l'action publique locale et la concertation. En 2022, les nombreuses rencontres et réunions publiques en sont un exemple concret. Ces temps d'échange nous ont permis, élus et habitants, de partager les enjeux et objectifs d'un futur projet de territoire avec l'élaboration en cours du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Fondé sur les spécificités et les complémentarités de nos 8 communes, le PLUI sera bientôt la traduction réglementaire de notre souhait de développement harmonieux et durable du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Avec cette même ambition de **territoire durable**, des actions mises en place tout au long de l'année peuvent s'apprécier d'ores et déjà dans notre cadre de vie : dans les parcs publics où une stratégie en faveur de la biodiversité a été enclenchée, dans les rues avec quelque 5000 m² supplémentaires de surface désimperméabilisée, ou encore avec la poursuite des aménagements sur la voirie pour constituer à terme un réseau cyclable sécurisé de plus de 90 km, axe du Plan vélo adopté en 2022. Une dynamique collective engageant les acteurs publics, les habitants, les entreprises pour réduire de 15% la production de déchets sur le territoire d'ici 2030, s'est concrétisée par la réalisation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Territoire intelligent, nous sommes restés fidèles à notre d'esprit d'innovation. GPSO a ainsi endossé en 2022 le rôle de collectivité pionnière avec l'analyse par intelligence artificielle de l'état des revêtements de chaussées et leur réparation par une technique innovante de thermo-réparation.

Au-delà des actions comme cette dernière, menées dans l'espace public, nous avons accéléré celles destinées à favoriser la réalisation par les habitants de travaux de rénovation de logements économes. À ce titre, les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique ont été renforcés en 2022 et ce, dans la continuité du guichet unique Seine ouest Rénov mis en place dès 2021. Les travaux de rénovation et de renouvellement de l'éclairage public 2008/2022 sur les villes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres ont permis en 2022 de réduire de moitié la consommation (de 5,4 à 2,4 GWh/an) et la facture (passant de plus d'un million d'euros à 475 000 euros en 2022).

Territoire créatif pour lequel la cohésion des publics et l'action en faveur des pratiques culturelles et sportives demeurent des invariants, GPSO accentue les échanges et les rencontres. En parallèle de la centaine de manifestations publiques organisées par les sept conservatoires du territoire, se développe désormais sous forme de pôle territorial ou thématique un travail en réseau des établissements d'enseignement artistique avec des partenaires associatifs du territoire. La fréquentation du Complexe sportif Marcel Bec a aussi connu une reprise bien amorcée en 2022 entre autres lors d'événements tels que le Festival des Sports de nature.

Pour conclure, l'occasion m'est donnée de remercier les quelque 1 000 agents de GPSO. Leur engagement et leur professionnalisme sont indispensables pour garantir la qualité des services rendus aux 320 000 habitants de nos huit communes.

Notre dynamisme, notre cohésion intercommunale, nous permettent de traverser les moments fastes comme les difficultés avec détermination. Ensemble, élus, agents, habitants, entreprises nous participons à pérenniser ce territoire durable, intelligent et créatif qu'est Grand Paris Seine Ouest.

SOMMAIRE

6 GPSO



- 08** 8 villes à l'identité forte et complémentaire
- 10** Cadre institutionnel
- 12** 5 acteurs engagés auprès de GPSO
- 14** Compétences



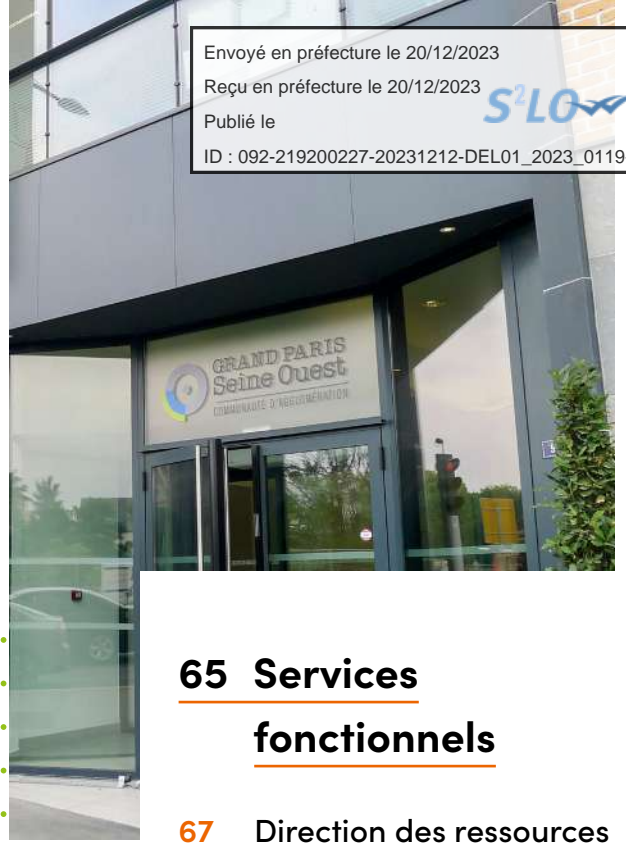
16 Aménagement durable

- 18** Aménagement durable
- 20** Urbanisme
- 23** Habitat
- 27** Énergie
- 30** Mobilité
- 33** Développement économique
- 35** Plan Climat Air Énergie Territorial de GPSO 2020-2025



37 Services de proximité

- 39 Accessibilité
- 41 Voirie
- 43 Éclairage public
- 44 Assainissement
- 46 Déchets et propreté
- 50 Administration écoresponsable
- 52 Espaces verts, végétalisés et patrimoine arboré



65 Services fonctionnels

- 67 Direction des ressources humaines
- 69 Direction des finances
- 71 Direction de la commande publique et des affaires juridiques
- 72 Direction des Affaires Institutionnelles
- 73 Direction de l'information géographique et de l'innovation territoriale
- 73 Direction de la communication
- 74 Direction des systèmes d'information
- 77 Direction de l'évaluation et stratégie des contrats
- 78 Direction des services techniques

57 Culture, sport et loisirs

- 59 Culture
- 61 Sport



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0119-DE



08 8 à l'identité forte
et complémentaire

10 Cadre institutionnel

12 5 acteurs engagés
auprès de GPSO

14 Compétences

GPSO

Fort de plus de 320 000 habitants, l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est un territoire particulièrement dynamique et un véritable pôle économique, troisième secteur tertiaire le plus attractif en Île-de-France. Il est également un poumon vert de la région parisienne, avec ses 39 % d'espaces verts.



8 communes
de l'Ouest parisien

320461
habitants*



32,38 km²
dont 39 % de forêts
et d'espaces verts



23000
entreprises
et commerces



29 gares
et stations de Métro,
RER, SNCF

En
bref



2,8 millions
de m² de bureaux



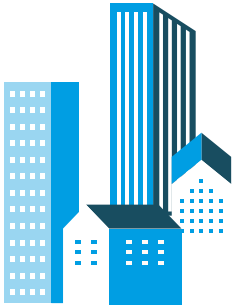
191000 emplois

Né le 1^{er} janvier 2010 de la fusion
de deux communautés d'agglomération
(Val de Seine et Arc de Seine)

Devenu Établissement
public territorial
le 1^{er} janvier 2016

* Source : recensement population 2019 INSEE

8 VILLES À L'IDENTITÉ FORTE ET COMPLÉMENTAIRE



23463 habitants

La manufacture de Sèvres, qui réunit la manufacture de porcelaine de Sèvres en activité depuis le XVIII^e siècle et le Musée national de la céramique, fait la réputation de la ville au niveau national. Riche de ses 113 hectares d'espaces verts, la ville accueille des tournages, dont la série mythique *Fais pas ci, fais pas ça*, entre 2007 et 2017.

www.sevres.fr



SÈVRES

1774 habitants

Marnes-la-Coquette a rejoint GPSO en 2014. Avec 70 % de sa superficie recouverte de parcs et forêts, c'est l'une des villes les plus boisées du territoire. Le scientifique Louis Pasteur y a installé son laboratoire de recherches au XIX^e siècle. La commune a également accueilli plusieurs personnalités artistiques telles que Maurice Chevalier, Hugues Aufray ou encore Johnny Hallyday.

www.marnes-la-coquette.fr



MARNES-LA-COQUETTE



11225 habitants

Avec ses 7 hectares d'espaces verts en ville, et ses 214 hectares de forêts, Ville-d'Avray est l'une des communes les plus vertes de Grand Paris Seine Ouest. L'esprit de village qui règne dans ses rues la rend très attractive, et ses étangs ont servi de modèle au peintre Jean-Baptiste Camille Corot, maître de l'impressionnisme, les renommant ainsi « les étangs de Corot ».

www.mairie-villedavray.fr



VILLE-D'AVRAY

20771 habitants

Chaville dispose d'un patrimoine végétal remarquable, étant recouverte sur la moitié de son territoire par les forêts domaniales de Meudon et de Fausses-Reposes. Elle a été la capitale du muguet au milieu du XX^e siècle, attirant de nombreuses personnalités lors des festivités organisées chaque année au mois de mai. Plusieurs journalistes connus ont résidé ou résident encore à Chaville, comme Hapsatou Sy, Cyrille Eldin, ou encore Mona Hadji.

www.ville-chaville.fr



CHAVILLE

BOULOGNE-BILLANCOURT



121583 habitants

Ville d'Art et d'Histoire, Boulogne-Billancourt jouit d'un patrimoine exceptionnel. Deuxième commune d'Île-de-France, elle offre également à ses habitants un cadre de vie, avec des espaces verts et des parcs boisés. Avec 111 000 emplois, elle constitue un pôle économique de premier plan dans le département des Hauts-de-Seine, accueillant le siège de nombreuses entreprises.

www.boulognebillancourt.com



VANVES



27846 habitants

Située aux portes de la capitale et très bien desservie en transports en commun, Vanves est une ville à taille humaine où il fait bon vivre grâce aux nombreux équipements sportifs et culturels, parcs et espaces verts. Des atouts qui, conjugués au dynamisme économique local, attirent des entreprises renommées (France 3, Hachette Livre, Arte, Audiens...). Elle dispose d'un patrimoine architectural et culturel varié, avec notamment l'église Saint-Rémy, le Lycée Michelet, ou encore les vestiges gallo-romains.

www.vanves.fr

ISSY-LES-MOULINEAUX



67981 habitants

Adossée à la rive gauche de la Seine, la ville d'Issy-les-Moulineaux constitue un important pôle d'emplois sur le territoire, notamment avec son quartier d'affaires Val de Seine, qui regroupe de nombreux sièges de grandes entreprises et de médias (France Médias Monde, Canal +, Arte France...).

www.issy.com

MEUDON



45818 habitants

Le territoire de Meudon est recouvert à 50 % de forêt, ce qui en fait la ville la plus verte de GPSO. La popularité de cette ville et de son patrimoine végétal lui a valu d'être mise à l'honneur par Michel Sardou dans sa chanson *La Java de Broadway*, ou encore Georges Brassens dans sa chanson *Au bois de mon cœur*.

www.meudon.fr



CADRE INSTITUTIONNEL

Le Conseil de territoire

Composition du Conseil de territoire

Le Conseil est composé de 73 élus territoriaux désignés à la proportionnelle par les conseillers municipaux de nos 8 villes.

Boulogne-Billancourt

29 élus

Chaville

4 élus

Issy-les-Moulineaux

16 élus

Marnes-la-Coquette

1 élu

Meudon

10 élus

Sèvres

5 élus

Vanves

6 élus

Ville-d'Avray

2 élus

Il est présidé par Pierre-Christophe BAGUET, maire de Boulogne-Billancourt, et les maires des 7 autres villes en sont les vice-présidents

Délibérations du conseil



En 2022 le Conseil de territoire s'est réuni 5 fois. Il a pris 200 délibérations, notamment :

Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Approbation du Contrat de relance du logement avec France Relance

Adoption du plan vélo territorial 2021-2025 de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest

Présentation du bilan 2021 du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics



Adoption d'une Charte d'Engagement pour le Plan Climat entre les acteurs sociaux-économiques du territoire, Grand Paris Seine Ouest et les villes concernées

Le Bureau

Le Bureau de GPSO est composé du président et de sept vice-présidents, chacun maire d'une commune de l'Établissement public territorial



PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET

- Président
- Maire de Boulogne-Billancourt
- 1^{er} Vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine



BERNARD GAUDUCHEAU

- Vice-président délégué à la planification et au suivi du plan pluriannuel des investissements, aux espaces publics, aux espaces verts, à la voirie, aux réseaux d'assainissement et d'éclairage public, et à la propreté
- Maire de Vanves
- Conseiller régional d'Île-de-France



ANDRÉ SANTINI

- Vice-président délégué aux relations internationales, à la coopération décentralisée et aux relations avec la Métropole du Grand Paris
- Maire d'Issy-les-Moulineaux
- Ancien ministre
- 10^e vice-président de la Métropole du Grand Paris délégué à la stratégie économique



ALINE DE MARCILLAC

- Vice-présidente déléguée aux finances, au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques, aux systèmes d'information, à l'avenir institutionnel et au suivi des projets de territoire, à la commande publique
- Maire de Ville-d'Avray



JEAN-JACQUES GUILLET

- Vice-président délégué à l'équilibre social de l'habitat, à l'aménagement de l'espace, aux opérations d'aménagement, au règlement de publicité
- Maire de Chaville



CHRISTIANE BARODY-WEISS

- Vice-présidente déléguée aux ressources humaines, à l'environnement, au développement durable et aux déchets
- Maire de Marnes-la-Coquette



DENIS LARGHERO

- Vice-président délégué à l'administration générale, au patrimoine, à la démocratie locale, au développement économique, numérique, à l'emploi et à la culture
- Maire de Meudon
- Vice-président du conseil départemental des Hauts-de-Seine

DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

En 2022, le Bureau **s'est réuni 10 fois**.

62 délibérations ont été approuvées, notamment l'attribution :

- du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau conservatoire de Ville-d'Avray
- d'aides financières pour l'adaptation des logements de personnes âgées et handicapées
- d'aides financières à des syndicats de copropriétaires pour la réalisation d'études et de travaux dans le cadre de l'opération Habitat Qualité
- de subventions pour l'isolation de toitures et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables

95 questions ont fait l'objet de résolutions lors du Bureau



GRÉGOIRE DE LA RONCIÈRE

- Vice-président délégué aux transports et à la mobilité, aux sports, à la politique de la ville et la sécurité, et à l'action sociale
- Maire de Sèvres
- Conseiller départemental délégué à l'eau et à l'assainissement

DÉCISIONS ET ARRÊTÉS

- 193 décisions
- 37 arrêtés

5 ACTEURS ENGAGÉS AUPRÈS DE GPSO

Seine Ouest Entreprise et Emploi

Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE) réunit la Maison de l'emploi, la Mission locale, l'Espace insertion et l'Agence économique de Grand Paris Seine Ouest.

SOEE constitue un guichet unique, qui accompagne les dirigeants d'entreprises, les salariés, le public en recherche d'emploi et les bénéficiaires du RSA. Il intervient sur quatre axes :

- service aux entreprises,
- service emploi et formation pour les demandeurs d'emploi et les salariés,
- mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- espace insertion pour l'instruction et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

SOEE assure la promotion du territoire en misant sur la complémentarité et la proximité des acteurs économiques. Il s'agit d'offrir aux entrepreneurs et à leurs collaborateurs des services sur mesure (aide au recrutement, à la création, au financement...) et de permettre aux habitants du territoire de bénéficier de cette dynamique (ateliers coaching, connaissance du tissu économique et des offres d'emploi, aides...).

seineouest-entreprise.com

rh-numerique.seineouest-entreprise.com



SEINE OUEST
ENTREPRISE ET EMPLOI

Seine Ouest Habitat

Seine Ouest Habitat et Patrimoine est une SEM destinée à favoriser le logement social des personnes ne pouvant accéder directement à un logement privé.

La SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine, assure la gestion de plus de 11 000 logements répartis sur les communes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon, Boulogne-Billancourt, Chaville, Vanves, Ville-d'Avray, ainsi que la ville de Montrouge depuis 2022.

Ses principales missions consistent à :

- construire, acquérir et rénover des logements locatifs, des hébergements spécifiques (personnes âgées, personnes en situation de handicap...) et des équipements (commerces, crèches, écoles...);
- gérer la location et l'entretien des logements et des annexes;

- assurer des prestations de présence et de nettoyage au sein du patrimoine géré;
- améliorer et réhabiliter le bâti ancien;
- acquérir et requalifier des immeubles.

Seine Ouest Habitat et Patrimoine mène une politique de développement dynamique, environnementale et innovante et cherche à offrir à ses locataires des logements confortables au cœur des villes, dans des quartiers qui répondent aux critères de mixité fonctionnelle et sociale, à proximité des commerces et des transports.

sohp.fr



Seine Ouest Habitat et Patrimoine

Agence locale de l'énergie et du climat – GPSO-Énergie

Née en 2008 de la volonté de GPSO de développer une politique locale de lutte contre le réchauffement climatique, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) a pour missions de sensibiliser, informer, accompagner et former les différents publics du territoire, au moyen d'animations, de conférences et de visites sur le thème de la maîtrise d'énergie et de la lutte contre le réchauffement climatique. L'ALEC est clairement un bras armé de GPSO pour mettre en œuvre le volet « rénovation énergétique du résidentiel » du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Cette association loi 1901 constitue un véritable outil de proximité au service des particuliers (propriétaires de maisons individuelles, copropriétaires, locataires) et des professionnels (collectivités, bailleurs sociaux, et plus marginalement entreprises privées) pour toutes les questions relatives à l'énergie et au climat : maîtrise des consommations, performance énergétique des bâtiments, écoconstruction, développement des énergies renouvelables, impact carbone.

L'espace conseil FAIRE délivre des conseils aux habitants désireux de mener un projet de rénovation énergétique de leur logement.

L'agence a également comme mission l'accompagnement et la sensibilisation des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies d'efficacité énergétique de leur patrimoine, et de leurs stratégies énergie-climat. Elle a ainsi agi aux côtés de GPSO dans la réflexion menée pour élaborer son Plan Climat Air Énergie Territorial et le plan d'actions associé. Elle figure d'ailleurs parmi les principaux partenaires de certaines actions phares à mettre en œuvre.



www.gpso-energie.fr

Seine Ouest Aménagement

La société publique locale (SPL) Seine Ouest Aménagement est l'outil du développement territorial au service des collectivités publiques actionnaires. À ce titre, elle réalise des opérations d'aménagement, des constructions d'intérêt public et gère des parcs de stationnement.

Plus précisément, Seine Ouest Aménagement construit des équipements publics tels que des écoles, des crèches, des parkings, des gymnases

et complexes sportifs (réaménagement des complexes sportifs Marcel Bec à Meudon, Le Gallo à Boulogne-Billancourt et Mimoun à Issy-les-Moulineaux), aménage des espaces publics (écoquartier de la Pointe de Trivaux à Meudon, réfection des voiries de GPSO, parvis Atrium à Chaville) et des quartiers sur l'ensemble du territoire à travers des zones d'aménagement concertées (Pont d'Issy, Cœur de Ville et Léon Blum à Issy-les-Moulineaux, centre-ville à Chaville).

Val de Seine Aménagement

La société publique locale (SPL) Val de Seine Aménagement est l'aménageur de l'opération Île Seguin-Rives de Seine sur le site des anciennes usines Renault à Boulogne-Billancourt, ainsi que la rénovation urbaine du quartier du Pont de Sèvres. La SPL Val de Seine Aménagement réalise pour la ville de Boulogne-Billancourt et

GPSO, les espaces et les équipements publics. Elle coordonne l'ensemble du développement de l'opération, en particulier de l'Île Seguin.



COMPÉTENCES

Grand Paris Seine Ouest assure de nombreuses compétences, certaines obligatoires, et d'autres supplémentaires, déléguées par les villes.

Les compétences obligatoires



Politique de la ville

Équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial (les 7 conservatoires et le complexe sportif Marcel Bec)



Gestion des déchets ménagers et assimilés

Plan Local d'Urbanisme intercommunal



Plan Climat Air Énergie Territorial



Opérations d'aménagement non reconnues d'intérêt métropolitain

Action sociale d'intérêt territorial



Assainissement et traitement de l'eau

Les compétences supplémentaires



Développement
économique



Équilibre social
de l'habitat



Mobilités



Voirie



Parcs
de stationnement
d'intérêt territorial



Protection
et mise en valeur
de l'environnement
et du cadre de vie



Actions en faveur
des eaux de surface,
souterraines
et de pluie



Espaces verts
et boisés



Protection
de la faune
sauvage



Gestion
de la Maison
de la Nature
et de l'Arbre



Enseignement
artistique:
musique, danse
et art dramatique



Ramassage
scolaire



Soutien aux clubs sportifs
féminins de très haut niveau



Mise en lumière
des bâtiments
remarquables

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0119-DE



18 Aménagement durable

20 Urbanisme

23 Habitat

27 Énergie

30 Mobilités

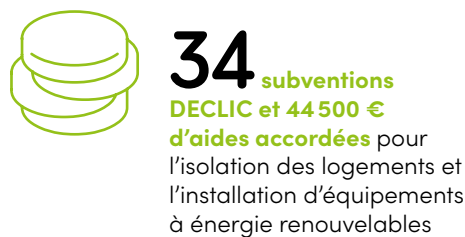
33 Développement économique

35 PCAET

AMÉNAGEMENT DURABLE

Territoire durable, Grand Paris Seine Ouest s'attache à développer des solutions d'aménagement respectueuses de l'environnement : mobilités actives, rénovation énergétique de l'habitat, Plan Climat... Autant de politiques publiques qui permettent à GPSO de proposer un cadre de vie de qualité à ses habitants, sans oublier le dynamisme de sa vie économique.

Mobilités



En bref

Habitat



Économie



AMÉNAGEMENT DURABLE

Une compétence clef pour impulser une dynamique de développement durable au sein des projets d'aménagement du territoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris, GPSO s'est vu transférer la définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement. À l'interface entre les compétences stratégiques exercées par GPSO (urbanisme, mobilité, développement durable, habitat) et ses actions de proximité (travaux de voiries, espaces verts), l'aménagement constitue une compétence clé pour décliner les politiques et ambitions de GPSO en matière de développement durable.

La prise de compétence actée en 2018 s'est traduite par le transfert à GPSO de **8 opérations d'aménagement dont 7 ZAC (Zones d'Aménagement Concerté)** :

Boulogne-Billancourt

ZAC Seguin Rives de Seine (74 ha) – en cours de réalisation avec la Société Publique Locale (SPL) Val de Seine

Issy-les-Moulineaux

Opérations livrées :

ZAC Forum de Seine (13 ha)

ZAC Cœur de Ville (3 ha)

ZAC Corentin Celton (15 ha)

ZAC Centre-ville multisites (6 ha)

En cours de réalisation avec la SPL Seine Ouest Aménagement :

ZAC Pont d'Issy (10 ha)

ZAC Léon Blum (17 ha)

Meudon

Opération d'aménagement Meudon-sur-Seine (6 ha) en cours de réalisation avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

En complément du transfert de ces opérations, GPSO a pris en charge d'autres projets depuis 2019, notamment à Boulogne-Billancourt et Sèvres, et participe à la préfiguration d'opérations à venir, notamment à Issy-les-Moulineaux ou encore Meudon. Les aspects environnementaux de ces projets sont essentiels pour GPSO.

Enfin, la direction de l'aménagement réalise différentes études urbaines pour appuyer les réflexions et prises de décision des villes dans le cadre de l'aménagement de différents secteurs de projets. Ces études permettent également de contribuer à l'élaboration du PLUi dans la définition des orientations d'aménagement et de programmation notamment.

À **Boulogne-Billancourt, le site classé Rothschild** est composé d'un parc de 15 ha abritant une diversité d'espèces arborées, et constituant un réservoir de biodiversité. Le site classé accueille également le Château Rothschild, dont la rénovation est prévue par un opérateur privé, ainsi qu'un hôpital d'envergure nationale (Ambroise Paré), concerné par un projet de restructuration qui le confortera dans les années à venir. L'aménagement de la partie sud du site classé (secteur dit « de l'Abreuvoir ») est à l'étude, ainsi qu'un projet global d'aménagement et de mise en valeur du parc et un plan de gestion du patrimoine végétal. L'année 2022 a notamment été marquée le 4 juillet par la présentation en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du schéma d'intentions des différents secteurs de projets en déclinaison du Schéma Directeur de 2011, document de référence du site classé.



Le projet « Cœur de Sèvres » a connu des avancées significatives en 2022, avec notamment la réalisation d'études de programmation qui ont permis d'arrêter les grands principes du projet en fin d'année 2022.

Considérant les conclusions de la concertation qui s'est déroulée du 1^{er} juillet au 15 septembre 2021, le projet a été enrichi afin de :

- Renforcer la place de l'eau et du végétal pour créer des îlots de fraîcheur
- Moderniser et renforcer l'attractivité du centre-ville
- Prévoir une meilleure localisation du marché

Les grands principes du projet visent par conséquent à :

- Un cœur de Sèvres plus vert, faisant la part belle à la végétation et à l'eau avec la création d'îlots de fraîcheur et l'aménagement d'un espace public lisible et confortable ;
- Un cœur de Sèvres dynamique offrant des espaces animés et conviviaux avec la création d'une place centrale, la rénovation du centre administratif et la création d'un nouveau marché et de commerces ;

- Un cœur de Sèvres apaisé et accessible, donnant toute leur place aux piétons avec la création de plusieurs ouvertures visuelles dans le centre-ville

L'objectif poursuivi est qu'en 2023 l'opération d'aménagement soit confiée à un aménageur dans le cadre d'un traité de concession pour décliner de manière opérationnelle ces principes. Une nouvelle concertation sera organisée en amont pour présenter les objectifs poursuivis par le projet aux Sévriens.

Le référentiel d'aménagement durable.

S'inscrivant dans le cadre de son Plan climat, GPSO a lancé en 2019 ses premières réflexions autour d'un référentiel de l'aménagement durable. En lien avec l'élaboration du PLUi, les réflexions et échanges se poursuivent afin de constituer un outil à destination dans un premier temps des acteurs de l'aménagement (promoteurs, aménageurs, bailleurs...).

La construction de deux nouveaux centres techniques à Boulogne-Billancourt et Meudon

GPSO a lancé en juillet 2022 deux missions de programmation architecturale pour la construction de ces deux nouveaux centres, qui accueilleront les services techniques de GPSO et des Villes au sein d'équipements communs. Outre l'ambition de construire des bâtiments plus fonctionnels et de permettre de meilleures conditions de travail aux agents, ces projets s'inscriront dans des démarches de construction durable exemplaire.

Le projet de Meudon, situé à proximité de la forêt, et celui de Boulogne-Billancourt, situé à proximité de la Seine et du site classé Rothschild. Ils comporteront un volet environnemental et énergétique devant conduire à la construction de bâtiments vertueux et respectueux de l'environnement. GPSO a souhaité que la conception de ces projets suive la démarche Bâtiment Durable Francilien (BDF) portée par Ekopolis. GPSO a également mis en œuvre une démarche de coconstruction avec ses agents et ceux des villes, afin que ceux-ci participent activement à la définition du programme de leurs futurs lieux de travail.

Le futur centre technique de Boulogne-Billancourt regroupera 238 agents, dont 165 agents GPSO, 65 agents de la ville, et 8 agents de l'EPI 78-92. Le futur centre technique de Meudon regroupera 172 agents, dont 120 agents de GPSO et 52 agents de la Ville de Meudon.

En 2021, la direction de l'aménagement a organisé des groupes de travail techniques thématiques qui ont permis de faire émerger une vision commune de l'aménagement durable au sein de GPSO lors de la restitution du 30 novembre 2021 (46 agents mobilisés). Le travail se poursuivra avec les services des villes, les élus et l'ensemble des acteurs de l'aménagement, et en lien avec la démarche de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) actuellement portée par GPSO.



URBANISME

Compétent en matière d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2016, GPSO est en charge de l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). L'année 2022 est tout particulièrement marquée, après l'élaboration du diagnostic, par la réalisation du projet de territoire qui définit les orientations pour les 10 à 15 prochaines années. Coconstruit avec l'ensemble des villes, acteurs et citoyens du territoire, il a été débattu dans chaque conseil municipal et en conseil de territoire en décembre 2022.

Dans le cadre de sa compétence en matière de planification urbaine, GPSO agit également pour :

- Modifier les plans locaux d'urbanisme des 8 villes dans l'attente du PLUi;
- Élaborer le Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le site patrimonial de Marnes-la-Coquette;
- Assurer le suivi des documents de planification urbaine des autres entités et notamment des documents avec lesquels le futur PLUi devra être compatible;
- Élaborer le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) qui a été approuvé le 14 février 2019.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le PLUi est un document à la fois stratégique et réglementaire qui détermine les orientations du territoire pour les 10 à 15 ans à venir, au regard de différents enjeux liés au cadre de vie, qu'ils soient environnementaux, économiques, sociaux ou sociétaux. Jusqu'ici élaboré à l'échelle de chaque commune, le PLUi permettra d'orienter l'aménagement du territoire et de mettre en cohérence ses différents enjeux (habitat, mobilité, activités économiques, environnement...).

Après un premier temps de concertation avec les habitants réalisé fin 2021, l'année 2022 a permis de lancer officiellement l'élaboration du PLUi et de définir les orientations du projet de territoire.

Compte tenu de l'importance de ces enjeux, une démarche de concertation ambitieuse est menée tout au long de l'élaboration de projet, afin d'impliquer au mieux l'ensemble des citoyens et acteurs du territoire :

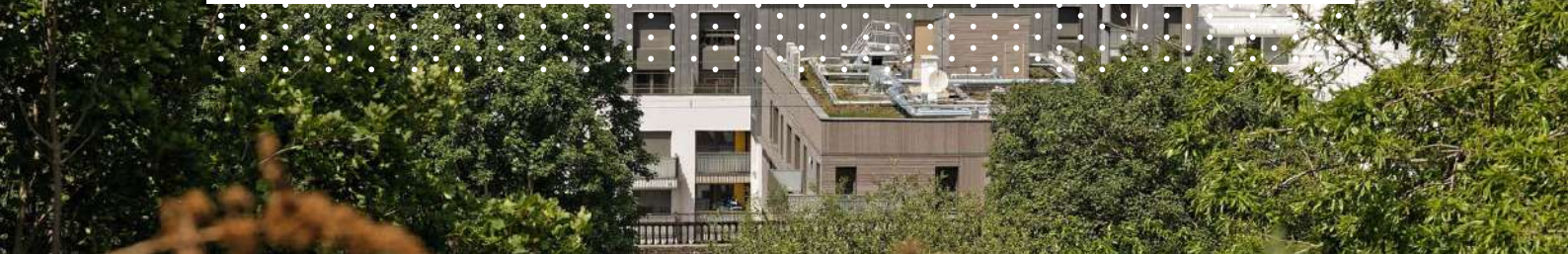
- Organisation de deux séminaires rassemblant l'ensemble des 304 élus des villes du territoire le 8 mars 2022 pour se familiariser avec le PLUi et cibler les enjeux ainsi que le 6 juillet 2022 pour définir les orientations du projet de territoire
- Création d'un Comité Consultatif Territorial composé majoritairement de représentants des instances communales, afin de bénéficier de leurs regard et expertises de citoyens. Le comité composé de 80 membres s'est réuni deux fois en 2022;

- Réalisation de 5 ateliers thématiques en mai et juin 2022, réunissant les acteurs institutionnels, économiques et associatifs du territoire;
- Réalisation d'un micro-trottoir en juin 2022, pour aller à la rencontre des habitants et ainsi recueillir la parole de citoyens en dehors des instances de participation et de concertation habituelles;
- Organisation de réunions plénières des instances communales et de réunions publiques dans chaque ville entre octobre et décembre 2022 (près de 700 participants au total).

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Les différents dispositifs de concertation avec les habitants, ainsi que le travail mené avec les élus et les services des villes, ont permis d'élaborer le PADD, considéré comme le projet de territoire à la croisée des enjeux stratégiques et politiques et qui fixe les orientations du territoire pour les dix à quinze prochaines années.

- Un territoire acteur de la transition écologique
- Un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat
- Un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses villes
- Un territoire créatif et innovant





Évolution des plans locaux d'urbanisme

Dans l'attente de l'élaboration du PLUi, les dispositions des PLU des huit villes restent applicables. À la demande des communes, GPSO les adapte aux nouveaux enjeux urbains et projets d'aménagement.

Durant l'année 2022, une procédure d'évolution du PLU communal de Ville-d'Avray a été achevée, en réponse à plusieurs objectifs, notamment :

- Favoriser la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le

centre-ville, visant notamment la diversification des logements, le renforcement de l'offre de commerces de proximité et de services de santé ainsi que la mise en valeur des espaces publics

- Mettre à jour et préciser les normes de stationnement pour les véhicules motorisés, en cohérence avec les évolutions de réglementation

Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le site patrimonial remarquable de Marnes-la-Coquette

Marnes-la-Coquette possède un riche patrimoine urbain, paysager et architectural qu'elle a souhaité préserver par la mise en place sur le centre-bourg et ses alentours d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en 1996, devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) en 2016. Afin d'améliorer la protection du patrimoine et d'intégrer les enjeux écologiques actuels, GPSO et la ville ont lancé en 2021 une révision du SPR, pour le doter d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP). Une commission locale du SPR composée de représentants de l'État, d'élus et

de personnalités qualifiées accompagne la création de cet outil réglementaire et le suivi, dans le futur, des projets.

En 2022, ce projet a fait l'objet d'une concertation du public, notamment lors de réunions publiques et de réunions de la commission extra-municipale d'urbanisme de Marnes-la-Coquette. La procédure doit se poursuivre en 2023 avec l'arrêt du PVAP, suivi de la consultation des personnes publiques associées et de la Commission Régionale de l'Architecture et du Patrimoine. Le projet sera ensuite soumis à enquête publique avant son approbation finale.

Diagnostics patrimoniaux

Des diagnostics patrimoniaux, architecturaux et paysagers ont été réalisés sur les communes de Vanves, Sèvres et Chaville en 2021. Ces études, qui ont été menées sur l'ensemble des autres communes du territoire en 2022, permettent d'identifier

les enjeux et les outils de protection du patrimoine à mettre en œuvre, notamment dans le cadre du futur PLUi. Ils visent à améliorer les protections du patrimoine naturel et bâti tout en intégrant les enjeux des transitions écologique et énergétique.

Suivi de l'élaboration et révision des documents d'urbanisme des autres entités (ville de Paris, métropole, région...)

En tant que personne publique associée, GPSO est compétent pour émettre un avis sur les documents d'urbanisme conduits par les territoires voisins comme le PLU de la ville de Paris ou le PLUi de l'EPT Vallée Sud Grand Paris. GPSO est également compétent pour émettre un avis sur les documents supérieurs, avec lesquels le futur PLUi devra être compatible, comme l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain (SCOT) par la Métropole du Grand Paris (MGP), le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) ou encore le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH).

La participation de GPSO aux différents dispositifs de concertation mis en place dans le cadre de l'élaboration de ces documents et les différentes contributions du territoire visent à affirmer une position commune des 8 villes afin de laisser au territoire de GPSO les marges de manœuvre suffisantes et ainsi faciliter la mise en œuvre de

projets visant à relever les défis environnementaux et sociétaux pour un territoire toujours plus agréable à vivre. Il s'agit ainsi de :

- Davantage prendre en compte les enseignements de la crise sanitaire et du changement climatique pour réinterroger les grands équilibres franciliens et les objectifs de densification ;
- Limiter les interprétations possibles et réduire par conséquent les risques de contentieux en revoquant l'écriture des prescriptions pour faciliter la mise en œuvre des projets ;
- Avoir une portée stratégique en laissant suffisamment de marge de manœuvre aux territoires pour l'élaboration de leurs PLUi ;
- Intégrer les spécificités des villes afin d'éviter d'homogénéiser les villes de la métropole.

Ce suivi se poursuit activement en 2023 dans le cadre de l'arrêt et l'approbation des différents documents.

HABITAT

GPSO s'engage chaque année à garantir aux 320 000 habitants du territoire un cadre de vie de qualité, dont le logement est un aspect essentiel. Qu'il s'agisse d'accompagner les projets d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique, ou de soutenir la production de logements sociaux, de nombreuses actions ont été mises en œuvre en 2022.

Améliorer l'habitat : l'Opération Habitat Qualité

L'Opération Habitat Qualité (OHQ) est un programme incitatif d'amélioration du parc privé conventionné avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) sous la dénomination de « Programme d'intérêt général » (PIG).

Lancé en septembre 2019 pour une durée de 5 ans sur l'ensemble des 8 communes du territoire, l'OHQ améliore le confort et le bien vivre chez soi en répondant à trois préoccupations des résidents du parc privé :

- L'amélioration thermique et énergétique des immeubles et logements ;
- Le maintien et l'autonomie dans le logement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap ;
- La réhabilitation des logements dégradés et/ou insalubres.

L'OHQ permet aux propriétaires de bénéficier d'un accompagnement gratuit et adapté d'ordre administratif, technique et financier, afin de réaliser les travaux nécessaires à l'amélioration de leur habitat. En 2022 :

- 294 propriétaires occupants, 10 propriétaires bailleurs et 42 copropriétés ont sollicité les conseillers Habitat Qualité ;
- 640 994 € ont été consacrés à l'ingénierie de l'ensemble des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat ;
- 432 249 € d'aides territoriales ont été attribuées ;
- 1 copropriété (48 logements) bénéficie d'un accompagnement renforcé dédié dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN 2022 :

- 32 copropriétés (2 343 logements) ont été accompagnées dans leur projet de rénovation énergétique dont 9 (865 logements) nouvellement intégrées sur l'année après sélection via appel à projet.

- 7 projets ambitieux de rénovation en copropriété concernant 530 logements ont été votés, permettant un gain énergétique moyen projeté de 40 %. Ces 7 copropriétés ont déjà pu bénéficier de 4 275 022 € d'aides publiques, dont 3 207 06 € d'aides de GPSO.
- 20 ménages en situation de précarité énergétique ont pu bénéficier de l'attribution de 239 891 € de subventions publiques, dont 17 326 € d'aides de GPSO (gain énergétique moyen projeté de 35 %).

ENCOURAGER L'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes de plus de 70 ans et des personnes en situation de handicap, GPSO a mis en place un accompagnement spécifique à l'adaptation des résidences principales, sans condition de ressources, et qui s'adresse à la fois aux propriétaires et locataires de leur logement. Cette aide couvre l'ensemble des travaux facilitant l'autonomie et les déplacements dans le domicile : installation d'une douche adaptée, de barres de maintien, de volets roulants...

En 2022 :

- 36 ménages ont été aidés dans la mise en œuvre de leur projet d'adaptation
- 24 visites d'ergothérapie à domicile ont été prises en charge
- Près de 197 664 € d'aides publiques ont été mobilisées dont 86 219 € de GPSO
- 5 404 € de frais d'ergothérapie ont été pris en charge.

Profils des ménages aidés

- 86 % sont propriétaires de leur logement
- 14 % sont locataires du parc privé ou du parc social
- Les bénéficiaires résident majoritairement à Boulogne-Billancourt (28 %), Vanves (28 %) et Issy-les-Moulineaux (14 %)

Faciliter les démarches des habitants grâce au guichet unique de la rénovation de l'habitat Seine Ouest Rénov'

Déclinaison locale du dispositif national France Rénov' (nouvelle marque lancée en 2022), Seine Ouest Rénov' adresse l'ensemble des problématiques liées à la rénovation de l'habitat : rénovation énergétique, réhabilitation de logement dégradé, adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie. Le guichet unique Seine Ouest Rénov' permet à tous les habitants, en quelques clics, d'obtenir des

informations pour leur projet, et de prendre rendez-vous avec un conseiller spécialisé, adapté à leur situation. En 2022, 1582 personnes ont sollicité Seine Ouest Rénov' : l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) GPSO Énergie a pris en charge 1301 de ces demandes, les 281 demandes restantes ayant été dirigées vers l'Opération Habitat Qualité (ménages aux revenus les plus modestes).

Accompagner les copropriétés en difficultés : le nouveau dispositif POPAC

GPSO a lancé au printemps 2021 un programme opérationnel de prévention d'accompagnement des copropriétés (POPAC) en faveur des copropriétés fragiles, d'une durée de 3 années.

GPSO souhaite ainsi agir durablement pour limiter la formation d'un parc de logements obsolètes et vieillissants.

Les objectifs du dispositif sont donc :

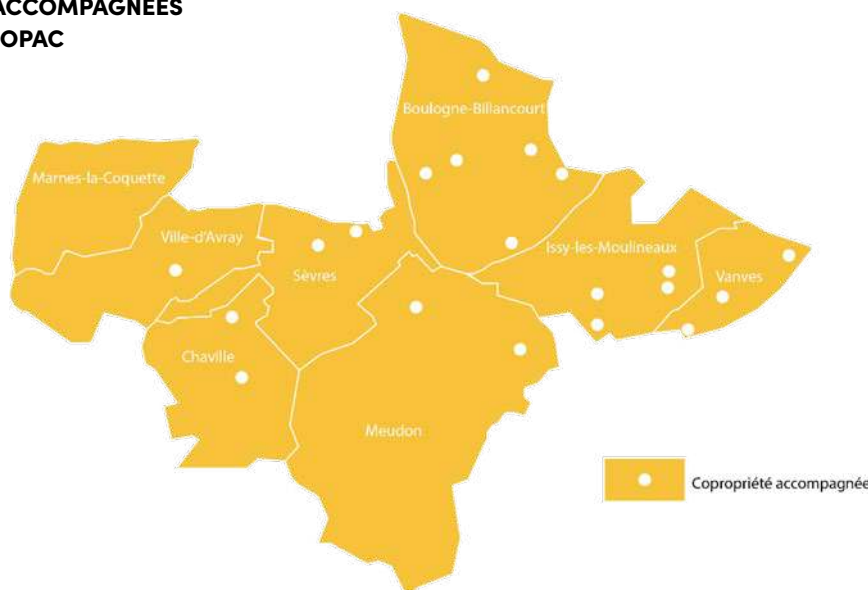
- Le repérage et ciblage des copropriétés potentiellement fragiles présentes sur le territoire ;
- La réalisation de diagnostics multicritères pour définir une stratégie d'intervention à l'échelle

d'une copropriété, avec une assistance pour la résolution des premières difficultés ;

- L'information et la formation des copropriétaires (aspects juridiques, techniques, sociaux, financiers, de gouvernance...).

Suite à l'identification de 22 copropriétés en 2021, 20 d'entre elles ont bénéficié d'un accompagnement en 2022, parfois assorti d'aides financières pour la réalisation de travaux urgents, d'études préalables ou d'aide à la gestion. Au total, GPSO a octroyé 11409 € d'aides aux copropriétés du POPAC en 2022.

LES COPROPRIÉTÉS ACCOMPAGNÉES DANS LE CADRE DU POPAC



Copropriété accompagnée

27

logements
à Boulogne-
Billancourt



5

logements
à Meudon



ANGLE RUE D'AGUESSEAU / PASSAGE CHATEAUDUN

- Bailleur Seine Ouest Habitat et Patrimoine
- 27 logements sociaux (11 PLAI et 16 PLUS)
- Subvention GPSO: **143 100 €**
- Livraison des logements prévue en **2024**



ANGLE RUE BANÈS / RUE DE PARIS

- Bailleur: Seine Ouest Habitat et Patrimoine
- 5 logements sociaux (3 PLUS et 2 PLS)
- Subvention de GPSO: **26 500 €**
- Livraison des logements prévue en **2024**



IMMEUBLE « LA SERRE » - 124 AVENUE DE VERDUN

- Bailleur: Seine Ouest Habitat et Patrimoine
- Subvention de GPSO: **302 100 €**
- 57 logements sociaux (17 PLAI, 23 PLUS et 17 PLS)
- Livraison des logements prévue en **2025**

57

logements
à Issy-les-
Moulineaux



Bilan 2022 du soutien au logement social



Au 1^{er} janvier 2022

31789 logements
sociaux, soit 21,22 % des résidences
principales

Parmi les logements financés :

249 nouveaux logements sociaux

ont été agréés dont :

- **157 PLAI** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) soit 63 %
- **67 PLUS** (Prêt Locatif à Usage Social) soit 27 %
- **25 PLS** (Prêt Locatif Social) soit 10 %

1321400 € de subventions



GPSO attribuées aux bailleurs sociaux pour la
réalisation de 11 opérations visant la production
de 249 nouveaux logements sociaux

Les opérations accompagnées
par GPSO ont en majorité concerné
des logements dits « familiaux »

50 millions €,

de garanties d'emprunt accordés aux bailleurs

GPSO a de nouveau conforté son engagement en faveur
des publics modestes et fragiles : participation à une opéra-
tion pour **2 logements passerelles PLAI** à Chaville, à un pro-
jet de **5 logements inclusifs pour les personnes porteuses
de handicap** à Marnes-la-Coquette, ou encore livraison
d'une nouvelle résidence sociale de **115 logements PLAI** à
Boulogne-Billancourt.

Des objectifs renouvelés en matière d'attributions de logement

La Conférence Intercommunale du Logement (CIL), coprésidée par le président de GPSO et le préfet de département, réunit l'ensemble des intervenants du secteur du logement social : État, collectivités, bailleurs sociaux, représentants élus des locataires et associations.

En 2022, ses travaux ont abouti à l'adoption à l'unanimité du Document Cadre d'Orientation des Attributions (DCOA) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). Ces documents définissent 4 orientations et 17 objectifs pour l'attribution des logements sociaux sur le territoire. Ils permettront notamment de favoriser la mixité sociale et territoriale dans les attributions de logements sociaux, en facilitant l'accueil des ménages

les plus modestes en dehors des résidences fragiles, ou encore en améliorant la prise en charge des publics prioritaires.

Parallèlement, les travaux d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) se sont poursuivis avec l'objectif de mieux orienter et informer les demandeurs de logement. En outre, une grille de cotation de la demande de logement social a été expérimentée en 2022, s'appuyant sur des familles de critères obligatoires, facultatifs et locaux. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation en 2023.



ÉNERGIE

Structure de référence sur le territoire, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) GPSO Énergie accompagne les particuliers, collectivités et bailleurs sociaux dans la maîtrise des consommations d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables, ou encore dans les politiques énergie-climat locales.

Conseils techniques, méthodologiques et stratégiques, accompagnement de projets, sensibilisation ou encore animations ludiques, l'ALEC s'emploie à mener une action globale pour accompagner et accélérer la transition énergétique du territoire

Bilan 2022



1301
demandes
de particuliers
traitées



90%*
de taux
de satisfaction



Une augmentation
de **48%**
par rapport à 2021

72%

des demandes
pour des projets en
logements individuels



28%
des demandes pour
des projets collectifs
en copropriété

*Enquêtes de satisfaction menées par l'ADEME auprès des particuliers renseignés sur le territoire.

Sensibilisation des habitants

L'ALEC propose deux à trois animations mensuelles à destination du grand public, afin de l'informer et le mobiliser sur les questions de transition énergétique.

Au total 21 animations (conférences, visites de sites, balades urbaines) ont été organisées en 2022, réunissant plus de 240 participants.

La plateforme CoachCopro®

Lancé en 2013, le CoachCopro® est une plateforme en ligne qui facilite la diffusion d'informations techniques et méthodologiques en direction des conseils syndicaux, copropriétaires et syndicats. Cet outil permet à l'ALEC de démultiplier sa capacité d'accompagnement et de renforcer l'expertise des conseillers, en facilitant la prise de contact avec des copropriétés particulièrement avancées dans leurs démarches de rénovation énergétique. CoachCopro® propose un centre de ressources regroupant :

- de la documentation et des outils support,
- un parcours de rénovation individualisé,
- un tableau de bord partagé entre copropriétaires,
- un annuaire des professionnels de la rénovation en copropriété,
- une carte répertoriant les retours d'expérience de projets aboutis.



Le Coach
Copro®
en 2022



270

copropriétés ont été conseillées

en 2022, dont 201 nouvelles, représentant 9550 logements.

Cela représente, comme en 2021, une nouvelle croissance de 40 % du nombre de copropriétés suivies sur le CoachCopro du territoire par rapport à l'année passée.

Cela porte à près de 700 le nombre de copropriétés conseillées et suivies par l'ALEC depuis 2013, ce qui représente au total plus de 32000 logements.

Déploiement de Pass'Réno Habitat pour les projets globaux en maison individuelle

Pass'Réno Habitat (PRH) est le service public pour la rénovation énergétique de l'habitat individuel et micro-collectif sur la Métropole du Grand Paris. Ce dispositif neutre, gratuit et indépendant, porté sur GPSO par l'ALEC, soutient les propriétaires dans leurs projets de travaux de rénovation en leur proposant un accompagnement de A à Z assuré par un conseiller France Rénov', localement Seine Ouest Rénov'. Grâce à sa plateforme web, Pass'Réno Habitat met les propriétaires en relation directe avec des professionnels de la rénovation, Reconnus Garants de l'Environnement (RGE).

Afin de mobiliser des professionnels du territoire sur ce dispositif, l'ALEC a travaillé à sa promotion auprès des partenaires locaux et des professionnels tout au long de l'année. Une rencontre « Jeudi technique » a été organisée en novembre à la Maison de la Planète, et a rassemblé une trentaine de professionnels. À la fin de l'année 2022, 59 particuliers du territoire de GPSO ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé via le PRH.

Pré-instruction de l'aide de la Métropole du Grand Paris pour encourager les copropriétés à rénover

En vue d'encourager les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique, la Métropole du Grand Paris a ouvert, à l'automne 2021, une aide financière permettant de prendre en charge une partie du diagnostic technique global et/ou une partie de la prestation à la maîtrise d'œuvre. Les demandes et dossiers

de subventions sur le territoire de GPSO sont traités par l'ALEC via le CoachCopro®. Cette nouvelle aide a fait l'objet de 49 demandes abouties depuis son lancement et a ainsi permis aux copropriétés de mieux connaître l'ALEC et de se faire ensuite accompagner pour concrétiser leur projet.

Le pôle collectivités

Le pôle collectivités de l'ALEC joue un rôle essentiel d'aiguillon et de facilitateur auprès des collectivités du territoire, sur les sujets énergie-climat et énergie-bâtiments. Il alimente ainsi les différentes réflexions des collectivités du territoire, et les appuie dans la définition puis la mise en œuvre opérationnelle de leurs stratégies. L'ALEC a ainsi accompagné GPSO dans l'élaboration de documents stratégiques ou produit des contributions : Schéma Directeur de l'Énergie, Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ou encore Budget Carbone.

Elle travaille également avec les villes du territoire pour animer et sensibiliser les agents et élus aux questions énergétiques, notamment sur la sobriété, et accompagner la mise en œuvre de leurs actions locales (organisation d'ateliers « fresque du climat » pour 4 équipes municipales en 2022).

Plus d'infos et accéder au rapport d'activité complet de l'ALEC : www.gpso-energie.fr

Les subventions DECLIC

Pour accompagner les habitants du territoire désireux de réduire leur consommation d'énergie, GPSO propose des subventions pour l'isolation de toitures et pour l'installation d'équipements à énergies renouvelables, à travers le dispositif DECLIC.

En 2022, 34 subventions ont été accordées, et 44 500 € de subventions ont été versées pour aider au financement

des travaux d'isolation ou de changement de système de chauffage pour un équipement renouvelable.

Les équipes de GPSO et de GPSO Énergie ont également préparé une refonte du dispositif DECLIC qui entrera en vigueur en 2023, avec l'objectif de recentrer le dispositif sur les énergies renouvelables.

MOBILITÉS

Aux côtés d'Île-de-France Mobilités, de la région Île-de-France et du conseil départemental des Hauts-de-Seine, GPSO œuvre au renforcement du réseau de transports en commun, participe à l'émergence des projets de transport de demain et encourage la mobilité durable.

Des transports urbains complémentaires au réseau francilien

GPSO gère un réseau de transports de proximité, composé de 6 lignes de transport urbain, par délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités et en complément des lignes structurantes régionales. Ces services ont une vocation de maillage fin entre les différents quartiers d'une même commune,

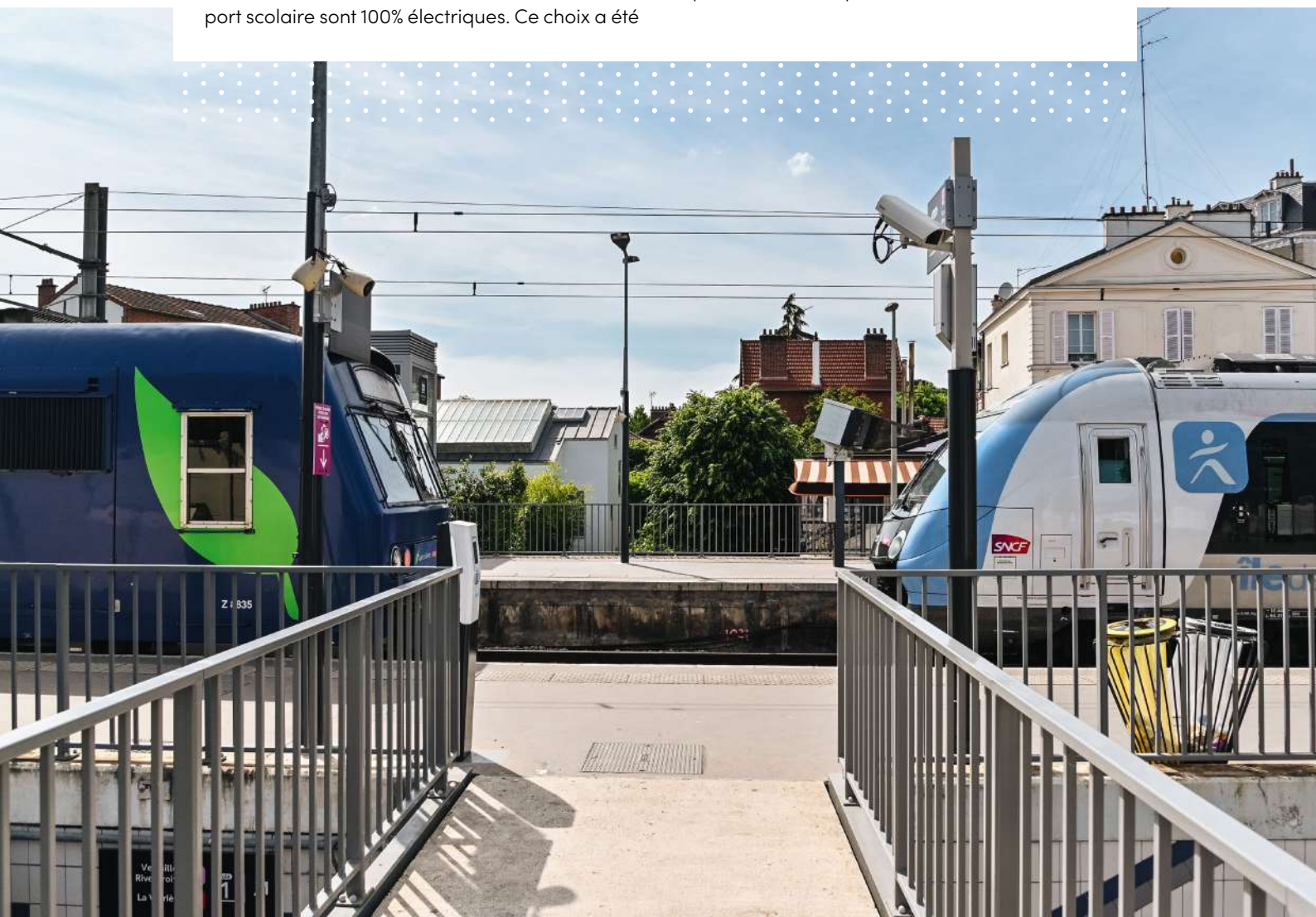
et de desserte « inter-quartiers » complémentaires au réseau francilien.

En 2022, la fréquentation totale des lignes gérées par GPSO a atteint environ 1,5 million de voyages annuels.

Le réseau des transports scolaires

GPSO assure le transport d'élèves sur les villes de Sèvres, Ville-d'Avray, Chaville et Meudon. Depuis la rentrée 2021, les 4 autocars effectuant le transport scolaire sont 100% électriques. Ce choix a été

opéré pour participer à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de GPSO et par souci d'exemplarité.



Des actions en faveur du vélo toujours plus dynamiques

LE PLAN VÉLO DE GPSO

Le Plan Vélo a été adopté à l'unanimité en Conseil de Territoire en juin 2022. Il a pour ambition la constitution d'un réseau de 93 kilomètres de réseau cyclable structurant sécurisé pour mailler le territoire et renforcer la connexion entre les villes et vers les pôles voisins du territoire. Il définit un programme d'actions réalisables en 5 ans, avec les objectifs suivants sur la période 2021-2025 :

- 3 fois plus de déplacements à vélo sur les axes principaux;
- 2 fois plus de places de stationnement vélo dans l'espace public;
- L'organisation de 65 ateliers par an sur le territoire pour informer et former à la pratique du vélo, aux petites réparations, ou encore aux bonnes pratiques contre le vol.

Afin d'atteindre ces objectifs, les études et travaux d'aménagements et les équipements se poursuivront en 2023 : limitations de vitesse à 20 ou 30 kilomètres/heure, mise en place de contresens cyclables, de panneaux de signalisation, d'arceaux vélos... Ces aménagements s'accompagnent du déploiement d'un ensemble de services et accompagnement pour les cyclistes. Des nouvelles stations Vélib', des petites stations de réparation ou des pompes à vélo seront notamment installées dans l'espace public.

Le plan vélo est un axe structurant du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) en faveur des



mobilités décarbonées. En effet, les déplacements représentent 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Ce plan vélo s'accompagne de campagnes de sensibilisation à destination des usagers de la voirie sur le partage de la rue, avec l'édition d'un livret rappelant les règles de circulation pour l'ensemble des usagers de l'espace public, quel que soit leur mode de déplacement : automobilistes, cyclistes, conducteurs de deux-roues motorisés ou de trottinettes.

L'offre de services Vélib' est également en progression continue sur le territoire depuis le déconfinement. Fin 2022, le territoire compte 66 stations opérationnelles sur le territoire, avec une flotte composée à 40 % de vélos électriques.

L'essor des véhicules électriques

GPSO accompagne la mise en place d'un réseau de bornes de recharge sur l'espace public pour les véhicules électriques, et en a confié la gestion au SIGEIF, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

Fin 2019 et début 2020 des bornes à recharge accélérée (22 kW) ont été déployées au niveau des anciennes stations Autolib' ayant auparavant enregistré une forte fréquentation.

Ensuite, deux solutions ont été mises en œuvre :

- L'utilisation des anciennes bornes de recharge

Autolib' pour une recharge « normale » (7 kW) dans les quartiers résidentiels où la pression de stationnement est plus faible.

- L'installation de nouvelles bornes de recharge (22 kW, voire 24 kW DC ou 50 kW DC) à proximité des pôles d'attractivité ou des secteurs à forte rotation de stationnement.

Fin 2022, on compte 214 places pour la recharge des véhicules électriques sur voirie dans les 8 villes de GPSO.

Le développement de l'offre de véhicules partagés

En 2022, deux services de voitures électriques en libre-service sont disponibles pour les habitants de Boulogne-Billancourt, Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Vanves : Zity et Free2move. Sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres, les usagers peuvent également avoir recours aux services de scooters électriques en free-floating avec Cityscoot, présent depuis 2017, et Cooltra, déployé en 2022.

AUTOPARTAGE EN BOUCLE

Les véhicules disponibles sont liés à une station d'autopartage fixe ou un parking où le client doit prendre et rendre la voiture. Il est nécessaire de réserver le véhicule avant chaque utilisation.

Suite au succès de l'expérimentation de la station Communauto à Sèvres, ce service a été généralisé sur l'ensemble de la ville, où on compte désormais 4 stations pour 5 véhicules différents.

Le conseil en mobilité pour les entreprises : le plan mobilité

GPSO accompagne les employeurs dans la prise en compte des déplacements de leurs salariés pour diminuer leur impact sur le cadre de vie et la qualité de l'air.

En lien avec Seine Ouest Entreprise et Emploi, des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement sont proposées aux entreprises

du territoire : conseils aux entreprises dans leur démarche de plan de mobilité, animations durant les semaines du développement durable et de la mobilité, sessions d'accueil des salariés sur le territoire, développement d'une procédure d'alerte en cas de pic de pollution, organisation d'ateliers et de réunions d'information et d'échange sur des sujets d'actualité ou des exemples de bonnes pratiques.

Stationnement : poursuite des évolutions tarifaires au bénéfice d'une ville plus durable

La politique de stationnement de GPSO a pour objectif un partage équilibré de l'espace public, en réservant notamment des emplacements aux deux-roues, livraisons et personnes à mobilité réduite. Le stationnement payant permet également d'améliorer le fonctionnement général de la ville en libérant les places de stationnement des véhicules « ventouses », ce qui fluidifie la circulation, diminue la pollution, améliore l'accès aux commerces et facilite l'activité des professionnels.

Les tarifs du stationnement sur voirie et sur parc ont notamment pour objectif de favoriser la rotation dans les zones commerçantes (zone Rouge), de rééquilibrer l'occupation de la voirie et des parcs de stationnement au bénéfice de tous les usagers. Cette délibération s'inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET visant à améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie car l'espace public, libéré d'une partie du stationnement en voirie compte tenu de la capacité de certains parcs en ouvrage, sera plus favorable au développement des modes actifs (marches et vélos principalement).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Seine Ouest Entreprise et Emploi (SOEE), acteur majeur dédié au développement économique sur le territoire de GPSO, est un guichet unique intercommunal pour l'emploi et les entreprises. La structure intervient sur cinq axes : le développement économique, l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans avec la Mission Locale, l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA avec l'Espace d'Insertion, l'accompagnement vers l'emploi des plus de 26 ans (notamment des seniors) et l'accueil des salariés aux horaires discontinus avec l'espace « Comme à la Maison ».

L'emploi sur le territoire en 2022



191000
emplois



Taux de chômage : **5,36%** 4^e trimestre 2022
Tendance sur 2022 : baisse du chômage.

1817

jeunes accompagnés par la Mission Locale



7736

entretiens individuels



248863

heures d'insertion avec les entreprises du territoire



Jobboard territorial en 2022

2500 candidats

180 entreprises ont un compte



14500 offres d'emploi
dont 1500 exclusives gérées par SOEE



PLATEFORME D'APPUI RH :

SOEE accompagne les TPE et associations du territoire dans la mise en œuvre d'une politique RH adaptée. La plateforme RH assure ainsi une fonction d'interface, de relais et de mise en réseau des acteurs de proximité sur le territoire.

- 83 structures bénéficiaires (TPE et associations)
- 144 prestations d'accompagnement individuel
- 4 évènements collectifs

AIDE À LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS :

- 58 entreprises accompagnées individuellement
- 96 entreprises participantes aux 4 évènements dédiés au financement.

RSE :

Consciente de l'impact majeur de la RSE, SOEE investit cette thématique depuis plusieurs années en proposant aux entreprises des webinaires, évènements et actions ciblées, pour ne rien manquer

de l'évolution de ces enjeux. En 2022 :

- 4 entreprises ont co-développé avec SOEE un projet à impact social et local en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.
- 141 entreprises ont participé à une action collective ou individuelle RSE.

GRANDS ÉVÈNEMENTS LIÉS À L'EMPLOI :

- Forum de Boulogne-Billancourt: 67 exposants et 650 visiteurs. Format Hybride (2000 visiteurs en ligne).
- Forum de Chaville spécial Premier Emploi et Alternance (avril): 400 visiteurs, 29 exposants.
- Forum de Meudon pour la jeunesse (juin): plus de 100 visiteurs et 20 exposants.
- Opération Jobs d'été avec le Bureau Information Jeunesse de Boulogne-Billancourt (juin): 53 jeunes participants et 67 offres de jobs d'été proposées.

L'immobilier d'entreprises sur le territoire en 2022

GPSO est le 3^e parc tertiaire d'Île-de-France avec 2,866 millions de m² de bureaux

Soit **19 %** du parc tertiaire du département

ou **6 %** du parc tertiaire de la métropole du Grand Paris

178 500 m² de bureaux ont été écoulés sur l'année (+ **15,7 %** par rapport à 2021), dans le cadre de **270 transactions** (+ **8,9 %** par rapport à 2021).

Actions de la Mission

Immobilière:

- 66 projets immobiliers accompagnés (dont 2 émanant de sociétés étrangères et 11 pour des surfaces supérieures à 1000 m²).
- 352 offres pertinentes repérées pour les porteurs de projets immobiliers dans le cadre de ces accompagnements.

Ce service offre une plus-value substantielle au territoire, dans un contexte très concurrentiel entre les collectivités de la métropole du Grand Paris.

Information immobilière pour les Villes de GPSO:

35 notes d'informations immobilières à destination des maires (informations relatives aux implantations, déménagements, modifications des surfaces occupées par les entreprises).

Autres:

Mission d'expertise auprès de GPSO pour la révision des valeurs locatives professionnelles sur tout le territoire.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE GPSO 2020 – 2025

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) illustre l'ambition renouvelée de GPSO de lutter contre le réchauffement climatique, d'accélérer la transition énergétique, d'améliorer la qualité de l'air et de maintenir un cadre de vie de qualité pour tous. Le Plan Climat a été conçu en associant les villes, les acteurs associatifs et économiques, ainsi que les citoyens du territoire, et prévoit également leur implication dans la mise en œuvre de ses différentes actions.

Un plan d'actions pour réduire localement les émissions de gaz à effet de serre

En déclinant au niveau local les orientations nationales, le PCAET définit à l'échelle du territoire un plan d'actions opérationnel pour réduire, d'ici 2030, de 40 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, et de 20 % les consommations énergétiques par rapport à 2012.

La stratégie du PCAET repose sur les leviers suivants :

- La réduction de la consommation d'énergie finale par la sobriété et l'efficacité énergétiques, en agissant principalement sur la rénovation du parc bâti (résidentiel et tertiaire);

- L'augmentation de la part des énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique en substituant les énergies fossiles (gaz, charbon et fioul);
- Le développement des mobilités douces et la réduction de l'usage de la voiture thermique individuelle;
- La mise en place d'un aménagement raisonné du territoire tourné vers la végétalisation et la biodiversité;
- La diminution de la quantité de déchets produits sur le territoire.

GPSO labellisé « Territoire Engagé Transition Écologique »

GPSO s'est engagé dans une démarche de labellisation de son Plan Climat par l'ADEME (Agence de la transition écologique). Cette dernière évalue la politique environnementale des collectivités et leur capacité à mettre en œuvre leurs actions dans les 4 ans. Fin 2021, GPSO a obtenu sa première labellisation avec 2 étoiles sur 5, qui lui a été officiellement remise en septembre 2022 lors de la Journée Nationale des Collectivités organisée par l'ADEME. GPSO reste pleinement mobilisé pour poursuivre sa progression dans ce label.



Le plan d'actions du PCAET – Réalisations 2022

AXE 1 - CONTRIBUER LOCALEMENT À LA DIMINUTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

- Préfiguration du futur Schéma Directeur des Énergies (SDE) territorial;
- Renforcement de l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique: 1582 demandes traitées par le guichet unique pour la rénovation Seine Ouest Rénov';
- Financement et accompagnement des projets de rénovation énergétique des copropriétés et ménages fragiles à travers l'Opération Habitat Qualité (32 copropriétés, soit 2343 logements accompagnés).

AXE 2 - UN TERRITOIRE RÉILIENT QUI VEILLE À LA QUALITÉ DE SON CADRE DE VIE

- Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui définit le projet de territoire pour les 10 à 15 prochaines années avec des ambitions fortes en matière de transition écologique;
- Élaboration de la Stratégie Territoriale de la Biodiversité, en faveur de l'évolution écologique des parcs du territoire, ainsi que de l'amélioration de la connaissance et du suivi de la faune et de la flore sauvages;
- Valorisation de la végétalisation et de la biodiversité dans les espaces publics, notamment à travers le déploiement de l'agriculture urbaine et le dispositif participatif Jardiner Ma Ville;
- Plus de 5 000 m² désimperméabilisés sur l'espace public en 2022, soit près de deux fois plus qu'en 2021;
- Actions en faveur de l'adaptation des acteurs au changement climatique: ateliers de sensibilisation, cartographie des îlots de fraîcheur...

AXE 3 - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

- Adoption du Plan Vélo territorial;
- Développement des mobilités décarbonées, notamment à travers le déploiement de véhicules électriques partagés et un réseau de bornes de recharge électriques.

AXE 4 - CONSOMMER MIEUX, JETER MOINS

- Élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), pour la période 2023-2028;
- Poursuite des activités pour la promotion du compostage et la distribution de composteurs: 627 composteurs individuels ou collectifs distribués en 2022.

AXE 5 - MOBILISER LES HABITANTS ET LES ACTEURS LOCAUX AUTOUR D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE « À ÉNERGIE POSITIVE »

- Animations de la Maison de la Nature et de l'Arbre pour inciter aux comportements écocitoyens: plus de 6700 adultes et scolaires sensibilisés en 2022;
- Appel à projet commun avec le SYCTOM (syndicat mixte de traitement des ordures ménagères) afin de soutenir financièrement les projets associatifs liés à la réduction et au tri des déchets.

AXE 6 - GPSO, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

- Poursuite et amplification de la démarche de marchés publics écoresponsables;
- Renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux dans la gestion du patrimoine de la collectivité, avec notamment la rénovation de l'éclairage public en utilisant des technologies moins énergivores;
- Pilotage budgétaire du développement durable, avec la mise en place du premier budget carbone du territoire.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0119-DE

S²LOW

- 39 Accessibilité
- 41 Voirie
- 43 Éclairage public
- 44 Assainissement
- 46 Déchets et propreté
- 50 Administration écoresponsable
- 52 Espaces verts, végétalisés et patrimoine arboré

37

SERVICES DE PROXIMITÉ

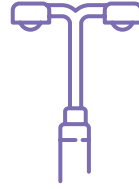
Les compétences de Grand Paris Seine Ouest sont directement liées à la vie quotidienne des riverains : accessibilité et aménagement de l'espace public, gestion et collecte des déchets, entretien de la voirie, réhabilitation des réseaux d'assainissement...

Déchets et propreté



158 tonnes de déchets alimentaires collectés (expérimentation du tri des déchets alimentaires)

Éclairage public

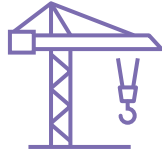


927 points lumineux rénovés pour un montant de 1453 000 €

324 points lumineux dans le cadre du PPP de Boulogne-Billancourt et Sèvres (52 millions d'euros d'investissement entre 2008 et 2021)

Bâtiments publics

1094000 € travaux réalisés



Accessibilité



150 km de circulation piétonne accessibles aux personnes à mobilité réduite, y compris partiellement

En bref

Assainissement et gestion de l'eau

4 M€ dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement



Stationnement

718 places PMR accessibles sur le territoire



Espaces verts et patrimoine arboré



5141,5 m² de surface désimperméabilisée et végétalisée

23985 arbres



Voirie



27 opérations de voirie réalisées pour un montant de 7 M€

ACCESSIBILITÉ

Bilan 2022 du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

La loi relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap du 11 février 2005 impose aux communes de réaliser et de mettre en œuvre un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) sous la forme d'un schéma directeur.

En vertu du principe de spécialité régissant notre établissement, le champ d'intervention est limité aux seules compétences territoriales :

- Bâtiments territoriaux (appartenant en propre à l'EPT ou remis en gestion à celui-ci),
- Voirie et stationnement,
- Transports d'intérêt territorial.

La mise en œuvre de ce dispositif permet de rendre accessibles aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite des circulations piétonnes, des arrêts de bus et des aires de stationnement du territoire, ainsi que l'équipement de carrefours à feux de modules sonores. Ce plan met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les

différents établissements recevant du public, sur un périmètre défini.

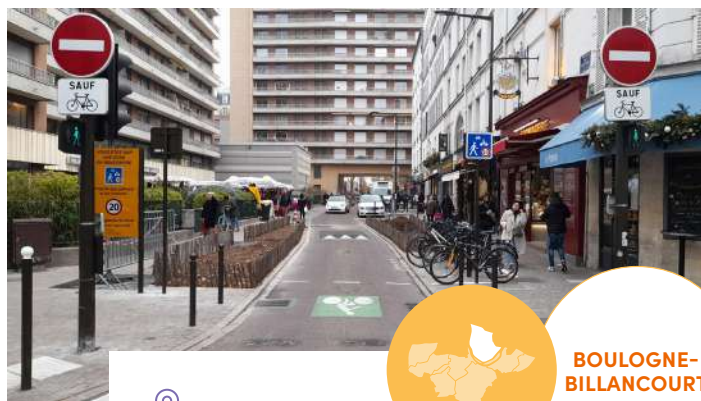
La Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de l'Établissement public territorial a été créée le 5 janvier 2016. Cette commission a pour rôle notamment de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, et d'en adresser le rapport aux instances et responsables concernés.

Au 31 décembre 2022, le territoire compte :

- 150 kilomètres de circulation piétonne accessibles, dont 22 km partiellement (dans le cas de rues à forte déclivité par exemple) ;
- 718 places de stationnement PMR (personnes à mobilité réduite) accessibles sur le territoire, facilitant l'accès aux services de proximité aux usagers titulaires d'une carte spécifique ;
- 257 carrefours à feux et traversées piétonnes équipés d'une assistance sonore pour les personnes malvoyantes (96 % des carrefours et traversées identifiés) ;
- 536 arrêts de bus mis aux normes PMR. Taux d'équipement des arrêts de bus : 85 %.



EN 2022, PLUSIEURS OPÉRATIONS
DE MISE EN ACCESSIBILITÉ
DE LA VOIRIE ONT ÉTÉ RÉALISÉES
SUR LE TERRITOIRE, DONT :



BOULOGNE-BILLANCOURT

 DIRECTION
TERRITORIALE NORD

- Création de nouvelles places PMR: 23 rue Béranger, 11 rue Henri Martin, 83 boulevard de la République, 14 rue de Vanves;
- Requalification de la rue Escudier entre la place des Écoles et le Bd Jean-Jaurès y compris la placette du marché (voirie rendue 100 % accessible PMR, trottoirs, chaussée en plateau et ralentisseurs);
- Rénovation de la rue du Vieux Pont de Sèvres entre le Bd Jean-Jaurès et la rue des 4 Cheminées (rendue 100 % accessible PMR, sécurisation et agrandissement du parvis de l'école maternelle Point du Jour).



CHAVILLE,
MARNES-LA-COQUETTE,
MEUDON,
SÈVRES ET
VILLE-D'AVRAY

 DIRECTION TERRITORIALE
OUEST

- Aménagement rue des Mortes Fontaines à Chaville: sécurisation du cheminement piéton par élargissement du trottoir et création d'une chaussée « plateau » pour signifier la présence d'une zone de rencontre où le piéton est prioritaire;
- Régularisation et aménagement de plusieurs voiries sur la ville de Sèvres en zone de rencontre où le piéton est prioritaire. Code couleur sur la ville: chaussée et trottoirs en enrobés rouges, panneau de police et marquage au sol du logo.



ISSY-LES-MOULINEAUX
VANVES

 DIRECTION TERRITORIALE EST

- Aménagement de places PMR: rue Pierre Poli, rue du Gouverneur Général Eboué à Issy-les-Moulineaux et rue de l'Avenir à Vanves;
- Mise aux normes de trottoir et sécurisation du carrefour rue Joseph Frantz au niveau de la gare de Tramway et du nouveau centre commercial SWAYS à Issy-les-Moulineaux;
- Aménagement en zone de rencontre du sentier des Tricots à Issy-les-Moulineaux.

VOIRIE

Un espace public accessible, sécurisé et apaisé

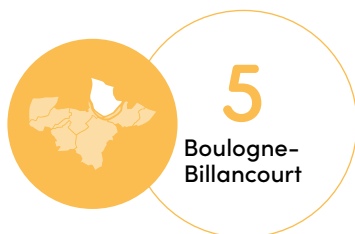
Grand Paris Seine Ouest a en charge l'aménagement du territoire afin d'offrir aux usagers un cadre de vie convivial et adapté à leurs besoins.

En 2022, les services techniques ont mené des opérations d'aménagement en adéquation avec les valeurs fondamentales du développement durable et des actions entreprises en ce sens par le territoire à différentes échelles.

Lors des études des projets d'aménagement, les usages et les différents modes de déplacement sont analysés

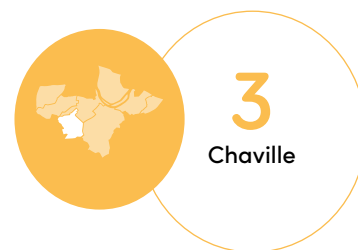
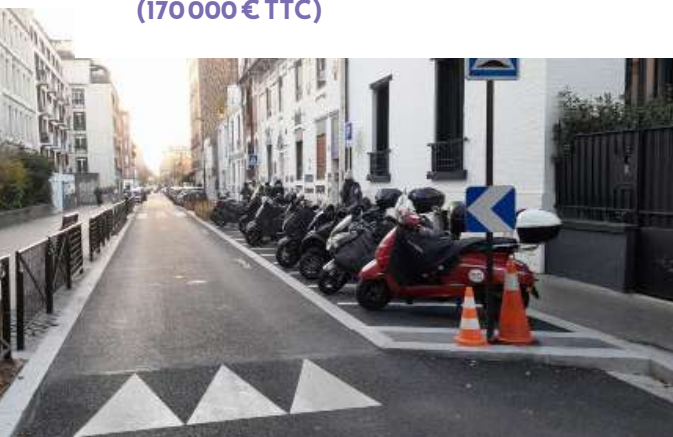
afin de définir un équilibre pour que chacun trouve sa place en donnant autant que possible la priorité à l'usager dit le plus vulnérable et aux modes de déplacement respectueux de l'environnement tels que la marche, le vélo ou les transports en commun.

Dans cet objectif, de nombreuses actions sont entreprises pour réduire la vitesse des véhicules, favoriser la circulation des bus, sécuriser les cheminements piétons, créer des aménagements en faveur des cyclistes...



OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 1 847 404 TTC

- Requalification de la rue Escudier entre le boulevard Jean Jaurès et la place des Écoles (668 704 € TTC)
- Rénovation de la rue du Belvédère pour un montant (490 000 € TTC)
- Rénovation de la rue Marcel Loyau (248 700 € TTC)
- Rénovation de la rue de Silly, entre les rues Galliéni et Reinhardt (270 000 € TTC)
- Rénovation de la rue du Vieux Pont de Sèvres entre le boulevard Jean Jaurès et la rue des Quatre Cheminées (170 000 € TTC)



OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 485 203 TTC

- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue Ernest Renan (200 336 € TTC)
- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue des Combattants (219 403 € TTC)
- Réfection de la chaussée allée des Postillons (65 464 € TTC)



OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 2 590 000 TTC

- Rénovation de la voirie rue Pierre Poli (1 900 000 € TTC)
- Aménagement de la voirie rue Joseph Frantz (270 000 € TTC)
- Rénovation de la voirie sentier des Tricots (420 000 € TTC)

L'EPT s'est associé en 2022 à la société Vialytics, qui propose un système d'enregistrement visuel utilisant une intelligence artificielle pour analyser et évaluer l'état des revêtements. Le système, une fois installé à bord d'un véhicule, traite automatiquement les données de voiries selon les axes empruntés. Les voiries sont ainsi cartographiées et qualifiées selon leur état de vétusté, facilitant la programmation des travaux.

EN 2022, 24 OPÉRATIONS DE VOIRIE ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE



3

Marnes-la-Coquette

OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 446 000 TTC



3

Vanves

- Rénovation d'un trottoir rue Marcel Yol (180 000 € TTC)
- Rénovation de la chaussée place de la République (180 000 € TTC)
- Rénovation de la rue Pruvot (86 000 € TTC)

OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 386 850 TTC



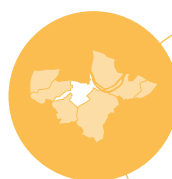
2

Ville-d'Avray

- Réfection de la chaussée chemin Desvallières (entre la rue de Sèvres et le chemin des Closeaux) (123 598 € TTC)
- Réfection de la chaussée et des trottoirs avenue Thierry (263 252 € TTC)

OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 98 985 TTC

- Réfection de la voirie allée Henri Duparc (23 996 € TTC)
- Réfection de la voirie et des trottoirs avenue Thierry (40 588 € TTC)
- Réfection du parking de l'école Maurice Chevalier (34 401 € TTC)



3

Sèvres

OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 870 923 TTC

- Réaménagement de la voirie en chaussée « plateau » avenue Félix Bracquemond (239 250 € TTC)
- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue des Binelles (entre le Gymnase et la rue des Gérideaux) (324 678 € TTC)
- Réaménagement de la voirie route de Gallardon (entre la route du Pavé des Gardes et la rue Pierre et Marie Curie) (307 000 € TTC)

OPÉRATIONS POUR UN MONTANT DE 382 000 TTC



3

Meudon

- Réaménagement de la voirie rues de l'Amiral Martin et Alexandre Guilmant (entre le boulevard Anatole France et la place du 8 Mai 1945) (197 000 € TTC)
- Réfection de la voirie rue des Mécards (98 000 € TTC)
- Réaménagement de la voirie en chaussée « plateau » rue Henri Savignac (partie en impasse depuis la rue Guilmant) (87 000 € TTC)

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Généralisation des LEDs et optimisation de la gestion du service

GPSO met en œuvre un plan de rénovation d'envergure de son patrimoine d'éclairage public dans le but de réduire et optimiser les coûts énergétiques, de réduire la production de dioxyde de carbone, la pollution lumineuse ainsi que les coûts de fonctionnement et de maintenance. Le contrôle à distance des flux lumineux permettant de limiter les déplacements des techniciens est progressivement mis en place.

Sur Boulogne-Billancourt et Sèvres, un contrat de Partenariat Public-Privé (PPP) d'un montant global de 91,9M€ HT a permis d'engager depuis 2008 et jusqu'en 2022, une opération d'investissement sans précédent de 66,6M€ HT, consacrée au renouvellement de tous les équipements.

Grâce aux travaux de rénovation et au déploiement des Leds, la consommation annuelle a ainsi baissé de 55 %, passant de 5,4 à 2,4 GWh/an. Ces travaux représentent également une meilleure gestion des

deniers publics : sans les économies d'énergie qu'ils ont permises, la facture annuelle de 475 000 € serait portée à 1 051 000 €.

Depuis 2010, sur les communes de Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Vanves, Marnes-La-Coquette et Ville d'Avray, un schéma directeur de l'éclairage public est mis en œuvre. Il fixe, pour ces six villes, les orientations stratégiques et les moyens financiers pour une remise à niveau complète des installations. En 2022, 452 foyers lumineux ont été rénovés. GPSO poursuit ainsi l'équipement en LED de son patrimoine. En plus de permettre d'importantes économies financières en matière de maintenance et d'énergie, le passage à cette technologie présente un fort intérêt environnemental en permettant de diminuer de 16 % l'objectif de consommation énergétique, en passant de 96,5 à 81 Giga Watt Heure et ainsi limiter la pollution lumineuse nocturne.



BILAN DES CHANTIERS 2022

- **Boulogne-Billancourt: 169 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: Travaux dans le cadre du PPP
- **Chaville: 79 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: **300 000 €**
- **Issy-les-Moulineaux: 298 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: **645 000 €**
- **Marnes-la-Coquette: 14 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: **88 000 €**
- **Meudon: 138 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: **800 000 €**
- **Sèvres: 155 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: Travaux dans le cadre du PPP
- **Vanves: 41 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: **253 000 €**
- **Ville-d'Avray: 33 points lumineux rénovés.**
Montant TTC: **240 000 €**

ASSAINISSEMENT

Travaux d'assainissement

GPSO dispose de schémas directeurs d'assainissement pour mettre en œuvre un programme pluriannuel d'investissement visant à limiter la pollution des milieux urbains et naturels, causée par la vétusté du réseau ou par les débordements en temps de pluie, et pour restaurer et valoriser le réseau hydrographique naturel.



L'année 2022 a permis de consolider et de réaliser un programme de travaux priorisé par le délégataire Seine Ouest Assainissement (SOA) sur la base du diagnostic complet du réseau de GPSO effectué en 2017. Cette programmation permet d'optimiser la réhabilitation et le maintien de l'intégrité physique des réseaux de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, ainsi que l'étude de programmes conséquents de travaux.

Les travaux visent à pérenniser les ouvrages, rétablir l'étanchéité des canalisations, améliorer la fluidité des écoulements, limiter les nuisances olfactives et éviter les pollutions par exfiltration des eaux usées. Ils sont mis en œuvre en intégrant une charte « Chantiers faibles nuisances », et en choisissant les techniques et les matériaux les moins impactants possibles pour l'environnement (chemisage, tranchées réduites, recyclage des remblais, etc.).

Plusieurs kilomètres du réseau d'assainissement territorial ont été réhabilités en 2022 sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée (travaux concessifs).

EN 2022, 11 OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LE TERRITOIRE :

BOULOGNE-BILLANCOURT

2 opérations de réhabilitation en chemisage (depuis l'intérieur) pour un montant de **2356142 € TTC**

- **Rue de l'Abreuvoir** (section comprise entre le quai du 4 septembre et la rue des Victoires): 448 ml de collecteur visitable + 22 branchements (**1514942 € TTC**)
- **Rue Gambetta** (section comprise entre les rues de Vauthier et Escudier): 220 ml de collecteur visitable + 26 branchements (**841200 € TTC**)

CHAVILLE

4 opérations pour un montant de **690000 € TTC**

- **Rue des Postillons**: remplacement de 77 ml de collecteur et 7 branchements (**106000 € TTC**)
- **Route Sablée**: remplacement de 120 ml de collecteur et 6 branchements (**213000 € TTC**)
- **Rue de Viroflay**: Chemisage de 117 ml de collecteur et réhabilitation de 23 branchements (**186000 € TTC**)
- **Rue Renucci**: Chemisage de 130 ml de collecteur et réhabilitation de 6 branchements (**185000 € TTC**)

MEUDON

1 opération pour un montant de **158000 € TTC**

- **Rue Amiral Martin et Rue Alexandre Guilment**: remplacement de 45 ml de collecteur, chemisage de 120 ml de collecteur et remplacement de 7 branchements

ISSY-LES-MOULINEAUX

1 opération de rénovation et réhabilitation en tranchée ou en chemisage (depuis l'intérieur) pour un montant de **54000 € TTC**

- **Sentier du Chemin de Fer**: chemisage de 200 ml de collecteur non visitable + 3 branchements

SÈVRES :

2 opérations pour un montant de **518000 € TTC**

- **Rue Félix Bracquemond**: chemisage de 248 ml de collecteur et remplacement de 19 branchements (**224000 € TTC**)
- **Rue des Soupirais**: chemisage de 212 ml de collecteur et réhabilitation de 9 branchements (**294000 € TTC**)

VANVES :

1 opération pour un montant de **86000 € TTC**

- **Rue Pruvot**: remplacement en tranchée de 100 ml de collecteur non visitable et de 6 branchements

Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales

En vue de l'ouverture de baignades pérennes dans la métropole parisienne, un protocole d'engagement visant l'amélioration de la qualité de la Seine et de la Marne a été signé en 2020. Dans ce cadre, GPSO s'est engagé à mener des actions contribuant

à déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires et à désimperméabiliser les espaces publics (241 m² d'espaces publics désimperméabilisés à Boulogne-Billancourt en 2022 dans ce cadre).

Schéma directeur d'assainissement et Zonage pluvial

Conformément à la réglementation en vigueur, appuyée par les nouvelles conditions d'éligibilité aux subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, GPSO a lancé son schéma directeur d'assainissement et son zonage pluvial en 2021. L'étude s'est poursuivie sur 2022.

Le schéma directeur d'assainissement territorial vise à :

- Élaborer un programme pluriannuel et hiérarchisé d'investissements et d'actions propres à :
 - réduire les rejets de pollution et leur impact sur le milieu naturel en conformité avec la réglementation ;
 - sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement.
- Mettre en œuvre ou finaliser l'auto-surveillance du réseau ;
- Mettre en place les bases du diagnostic permanent et d'une véritable gestion patrimoniale du système d'assainissement en tenant compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité (en lien avec le délégataire SOA). Tenir compte des évolutions prévisibles de l'urbanisation et du bassin d'activité.

GPSO s'engage également à l'élaboration de nouveaux documents structurants de l'assainissement sur son territoire :

- Le **zonage assainissement « collectif/non collectif »** ou **zonage « eaux usées »** : il définit les zones à maintenir en assainissement non collectif et celles à assainir en collectif. Les prescriptions résultant du zonage doivent être intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

afin de les rendre opposables. Le zonage d'assainissement collectif/non collectif est régi par l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales.

- Le **zonage « eaux pluviales »** : il fixe des prescriptions en matière de limitation ou de réduction de l'imperméabilisation des sols. En effet, lors des dernières décennies, l'urbanisation a souvent été accompagnée d'une imperméabilisation généralisée des sols.

Cela a eu pour conséquence une augmentation du risque inondation et une dégradation de la qualité des milieux récepteurs par érosion et entraînement des pollutions présentes sur les surfaces imperméabilisées, comme les voiries par exemple. Aujourd'hui, le SDAGE du bassin Seine Normandie recommande de gérer au moins les pluies courantes à la source, c'est-à-dire au plus proche de là où les eaux tombent, sans raccordement direct ou indirect au réseau public. On parle alors de gestion intégrée des eaux pluviales, car celle-ci doit être prise en compte dès la conception des projets et s'intégrer à l'aménagement des espaces disponibles. Les techniques de gestion intégrée des eaux pluviales reposent majoritairement sur l'infiltration. Le zonage pluvial a précisément pour objectif la prise en compte de la problématique du ruissellement dans les projets d'urbanisation ou de renouvellement urbain. Il vise aussi à prémunir le réseau unitaire contre tout apport supplémentaire d'eaux pluviales, qui aurait pour conséquence une aggravation des rejets d'eaux usées.

DÉCHETS ET PROPRETÉ

La prévention des déchets

GPSO a élaboré au cours de l'année 2022 son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui a pour objectif la réduction de 15 % de la quantité de déchets produite sur le territoire d'ici 2030 par rapport à 2010 (soit de 385 kg par habitant en 2021 à 329 kg par habitant en 2030). L'objectif est donc de limiter la production de déchets, en amont des autres gestes essentiels de tri et de recyclage. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Ce PLPDMA est un document de planification territoriale sur 6 ans, de 2023 à 2028 pour GPSO. Il est co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire. Tous les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques produisant moins de 3000 litres de déchets par semaine sont concernés par ce plan.

En 2021, un diagnostic du territoire a permis d'identifier les gisements de déchets, les potentiels d'évitement et les cibles prioritaires à intégrer au futur PLPDMA.

Début 2022, plusieurs groupes de travail se sont réunis pour co-construire le plan d'actions, sur la base des attentes du territoire en matière de prévention des déchets et du diagnostic.

Une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES), a été créée; celle-ci est composée d'élus et d'acteurs économiques, institutionnels et associatifs du territoire. Trois principaux leviers ont ainsi été identifiés et validés en CCES, jugés particulièrement efficaces pour réduire la production de déchets :

- La réduction et la valorisation des déchets organiques, notamment à travers le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire;
- L'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux, notamment à travers la promotion du réemploi, de la réparation, et de l'utilisation d'emballages pérennes;
- La promotion de comportements écoresponsables au bureau, dans les transports, à l'école et chez soi.

Une consultation citoyenne en ligne a été réalisée entre le 12 juillet et le 15 octobre 2022 sur la plateforme jeparticipe.seineouest.fr afin d'enrichir le plan d'actions. 167 participants ont partagé plus de 150 contributions relatives à la prévention. Le plan d'actions enrichi de ces propositions a été adopté au Conseil de Territoire du 8 février 2023.

Le nouveau marché de collecte-propreté

Le 1^{er} octobre 2022, le nouveau marché de collecte des déchets et de propreté a débuté. Dans ce nouveau contrat, des clauses et critères environnementaux importants ont été inclus afin de favoriser les offres des prestataires proposant des solutions pour

réduire l'impact environnemental des prestations, ainsi que les nuisances sonores des équipements et matériels. Ainsi, ce nouveau marché va permettre de poursuivre l'accroissement de la flotte de véhicules électriques utilisée sur le territoire.





Le tri des déchets alimentaires

Durant plus de trois ans, GPSO, associé au Syndicat métropolitain de traitement des déchets ménagers (Syctom), a expérimenté un nouveau dispositif de tri et de collecte des déchets alimentaires sur deux villes (Marnes-la-Coquette et Ville-d'Avray), une dizaine d'écoles et trois marchés alimentaires. Concrètement, les habitants ont un nouveau bac, de couleur marron, permettant d'y déposer les déchets alimentaires : restes de repas y compris de viandes et poissons, épluchures, marcs de café et sachets de thé, etc. Fort de cette expérimentation, GPSO a fait le choix du déploiement de la collecte des déchets alimentaires

à l'ensemble du territoire dès 2023. Ainsi, le nouveau marché de collecte débuté en octobre 2022 intègre la pérennisation de la collecte des déchets alimentaires sur les villes l'ayant expérimenté et prévoit son extension à toutes les villes du territoire progressivement entre 2023 et 2025.

Les déchets alimentaires seront collectés deux fois par semaine (contre une fois par semaine pendant l'expérimentation). Parallèlement, la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) pourra être diminuée d'une fréquence selon les secteurs.

L'équipement des bacs

L'expérimentation de collecte des déchets alimentaires a permis de tester le dispositif de pesée embarquée des bacs collectés. Ceux-ci sont équipés de puces, et les camions de collecte d'un système de lecteurs et de pesée. Cet ensemble permet un meilleur suivi de la réalisation de la collecte (mesure réelle de l'utilisation du service par les usagers) et des tonnages collectés. Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte, GPSO a décidé d'élargir ce dispositif à l'ensemble des bacs collectés (bacs gris, bacs jaunes et futurs bacs marron). Ainsi, une grande enquête de recensement des bacs a été

lancée pour la pose ou la vérification de la puce de chaque bac (une partie des bacs étant déjà équipés de ce système). De plus, GPSO profite de cette enquête pour préciser pour chaque adresse la dotation nécessaire en bacs marron et vérifier la dotation en bacs jaunes. Cette enquête va ainsi permettre de cibler l'ensemble des immeubles où le nombre de bacs jaunes est insuffisant pour trier l'ensemble des emballages et papiers. En effet, depuis 2019 et les nouvelles consignes de tri autorisant l'ensemble des emballages et papiers, la quantité de déchets à déposer dans le bac jaune a fortement augmenté.



Les collectes solidaires des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

GPSO, en partenariat avec Ecosystem, proposent aux habitants des points de collecte pour déposer des appareils électriques, hors d'usage ou en état de marche. Que ce soit du gros électroménager (réfrigérateur, machine à laver...), du petit (téléphone, sèche-cheveux...), des écrans et téléviseurs ou encore du matériel informatique (carte électronique, disques durs, câbles...) tous sont collectés afin de leur offrir une seconde vie. Les appareils sont triés, nettoyés, réparés et revendus à prix solidaires, ou, à défaut, recyclés par Ecosystem, dans le strict respect des normes environnementales.

En 2022, le bilan du dispositif est le suivant :

- À **Boulogne-Billancourt**, 1643 contributeurs ont permis de collecter 12 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques
- À **Chaville**, 177 contributeurs, 2 tonnes de déchets

- À **Issy-les-Moulineaux**, 1723 contributeurs, 14 tonnes de déchets
- À **Meudon**, 599 contributeurs, 5 tonnes de déchets
- À **Sèvres**, 111 contributeurs, 2 tonnes de déchets
- À **Vanves**, 274 contributeurs, 2 tonnes de déchets
- À **Ville-d'Avray** et **Marnes-la-Coquette**, 114 contributeurs et 1 tonne de déchets.

Soit un total de 38 tonnes sur le territoire de GPSO.

De plus, à compter d'avril 2021, Ecosystem a testé sur le territoire une collecte à domicile des gros électroménagers (réfrigérateur, machine à laver, four...). Cette expérimentation a été reconduite en 2022. Cette collecte a permis de prendre en charge plus de 2000 gros électroménagers.

La propreté de l'espace public

Espaces à partager entre les citoyens, les espaces publics sont autant des moyens de circuler que des lieux d'échanges. Pour offrir aux usagers un cadre de vie de qualité, GPSO déploie au quotidien d'importants moyens humains et matériels pour assurer la propreté des espaces publics. Du lundi au dimanche, par tous les temps, ce ne sont pas moins de 240 agents qui nettoient et entretiennent les rues du territoire pour préserver le cadre de vie des riverains.

SENSIBILISATION DES USAGERS

Si la propreté du territoire constitue un élément essentiel de la qualité de vie des habitants de GPSO, elle dépend avant tout de leur civisme. Ainsi GPSO communique régulièrement sur les bons gestes à adopter.

- **Les dépôts sauvages :** Ils coûtent chaque année plus de 4M d'€ à GPSO, soit environ 30 € par foyer fiscal. Les déchets de toute nature déposés sur l'espace public en dehors des jours et heures de collectes sont des dépôts sauvages. Ils représentent un risque sanitaire et peuvent être cause d'insalubrité: gravats contenant des produits dangereux comme de l'amiante, produits chimiques utilisés par les usagers en bord de route pour nettoyer leur véhicule, ou encore bidon de détergent abandonné en forêt.
- **Les mégots :** Ils sont encore trop nombreux dans les rues du territoire et mettent un à deux ans pour disparaître entièrement. Un seul mégot est capable de polluer plus de 300 litres d'eau. En effet, si les mégots contribuent à dégrader l'espace public de Grand Paris Seine Ouest, ils représentent également une pollution écologique: nicotine,

cadmium, plomb et autre arsenic finissent dans les égouts et s'infiltrent dans l'eau et l'environnement. Les bons gestes: mettre son mégot dans un cendrier; l'éteindre puis le jeter dans une poubelle; adopter un cendrier de poche.

- **Les déjections canines :** Les propriétaires de chien sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux. Cela pose de véritables problèmes: outre la dégradation du cadre de vie, les déjections canines nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes. Selon les villes, les promeneurs d'animaux ont ainsi à leur disposition:
 - 29 canisettes / canisites / sanichiens.
 - 262 crottinettes ou distributeurs de sacs gratuits pour ramasser les déjections canines.

À noter :

Lors de l'été 2022, la France a été touchée par une période de sécheresse conduisant à des restrictions des usages de l'eau. Pendant cette période, GPSO a ainsi restreint le lavage de l'espace public aux grands axes passagers et aux situations relevant de la salubrité.



ADMINISTRATION ÉCORESPONSABLE

Le parc automobile de GPSO

En 2021, GPSO a renouvelé le marché de location de son parc automobile, et compte tenu de la crise sanitaire et de la pénurie de matériaux, s'est orienté vers un marché de véhicules d'occasions. Cela a permis de disposer immédiatement des véhicules et donc d'assurer la continuité de service auprès de nos concitoyens.

Le marché a été conclu pour une période de 3 ans, de 2022 à 2025, et permettra **d'anticiper la fin des véhicules diesel prévue en 2024.**

GPSO avait également anticipé la directive européenne du 1^{er} juillet 2022 qui a rendu obligatoire l'équipement des poids lourds neufs avec un dispositif de détection latérale pour la protection des usagers vulnérables (piétons, vélos...). Ainsi, **tous les véhicules de location GPSO concernés, types bennes à ordures ménagères, balayuses de rues, camions, sont équipés d'une caméra 360° afin d'éviter tout accident.**



Enfin, pour répondre à un des objectifs du PCAET en matière de mobilité douce, GPSO a prévu d'investir dans l'achat de 15 vélos dont 10 électriques. Répartis sur tout le territoire, ils seront à la disposition du personnel.

50

Gestion des bâtiments

Le service Gestion des Bâtiments œuvre pour assurer des campagnes de rénovation et de maintenance des équipements culturels et sportifs de GPSO.



Complexe Marcel Bec :

- En continuité des salles Barran et Prévost réalisées en 2019, l'éclairage sportif intérieur de la salle Guimier a été rénové durant l'été 2022, avec la mise en place de 22 projecteurs Leds en remplacement des 40 projecteurs existants, soit une baisse de 50 % de la puissance électrique installée pour un montant de **73 000 € TTC**. Une gradation a été mise en place pour optimiser l'éclairage en fonction des besoins
- Les locaux vestiaires-sanitaires-bureaux du RDC ont fait l'objet de travaux de rénovation avec le désamiantage des faux plafonds et la pose de luminaires leds pour un montant global de **126 000 € TTC**
- Des stores à commande électrique ont été installés sur les vitrages de la salle Guimier pour supprimer les nuisances dues au soleil pour un montant de **30 000 € TTC**

Conservatoire Issy-les-Moulineaux :

Une partie de l'espace bibliothèque a été réaménagée pour un montant de 7500 € TTC.

La pompe à chaleur de la salle d'orgues a été rénovée pour un montant de 21000 € TTC

Le programme de réfection des murs des salles de cours s'est poursuivi sur 7 salles pour un montant de 13000 € TTC

**Conservatoire de Sèvres :**

- Le parquet de danse de la salle RAVEL a été rénové au cours de l'été pour un montant de 45000 € TTC

**Conservatoire de Boulogne-Billancourt :**

- Au cours de l'année 2022, après des opérations de désamiantage, 8 studios de répétitions individuelles et 1 studio son ont été créés sur la mezzanine. L'ex-ludothèque a été réaménagée en salle pouvant recevoir 80 personnes pour assister à des spectacles et des présentations. Une régie son-lumière a été créée dans la salle Art Lyrique pour un montant global de 727 000 € TTC.
- Le programme de travaux de réfection des murs, sols et faux plafonds des salles de cours s'est poursuivi sur 11 salles pour un montant global de 52 000 € TTC

**EN 2022, GRÂCE AUX TRAVAUX RÉALISÉS
ET À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE,
LES CONSOMMATIONS EN GAZ ONT DIMINUÉ
DE 19 % ET EN ÉLECTRICITÉ DE 12 %.**

ESPACES VERTS, VÉGÉTALISÉS ET PATRIMOINE ARBORÉ

Outre l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts depuis la création de GPSO, la manière de gérer les espaces verts s'est orientée vers des pratiques plus respectueuses des cycles naturels et de la biodiversité.

La préservation de la faune et de la flore, la création d'îlots de fraîcheur, l'optimisation des ressources en eau et la réduction des consommations énergétiques sont donc au cœur des préoccupations.

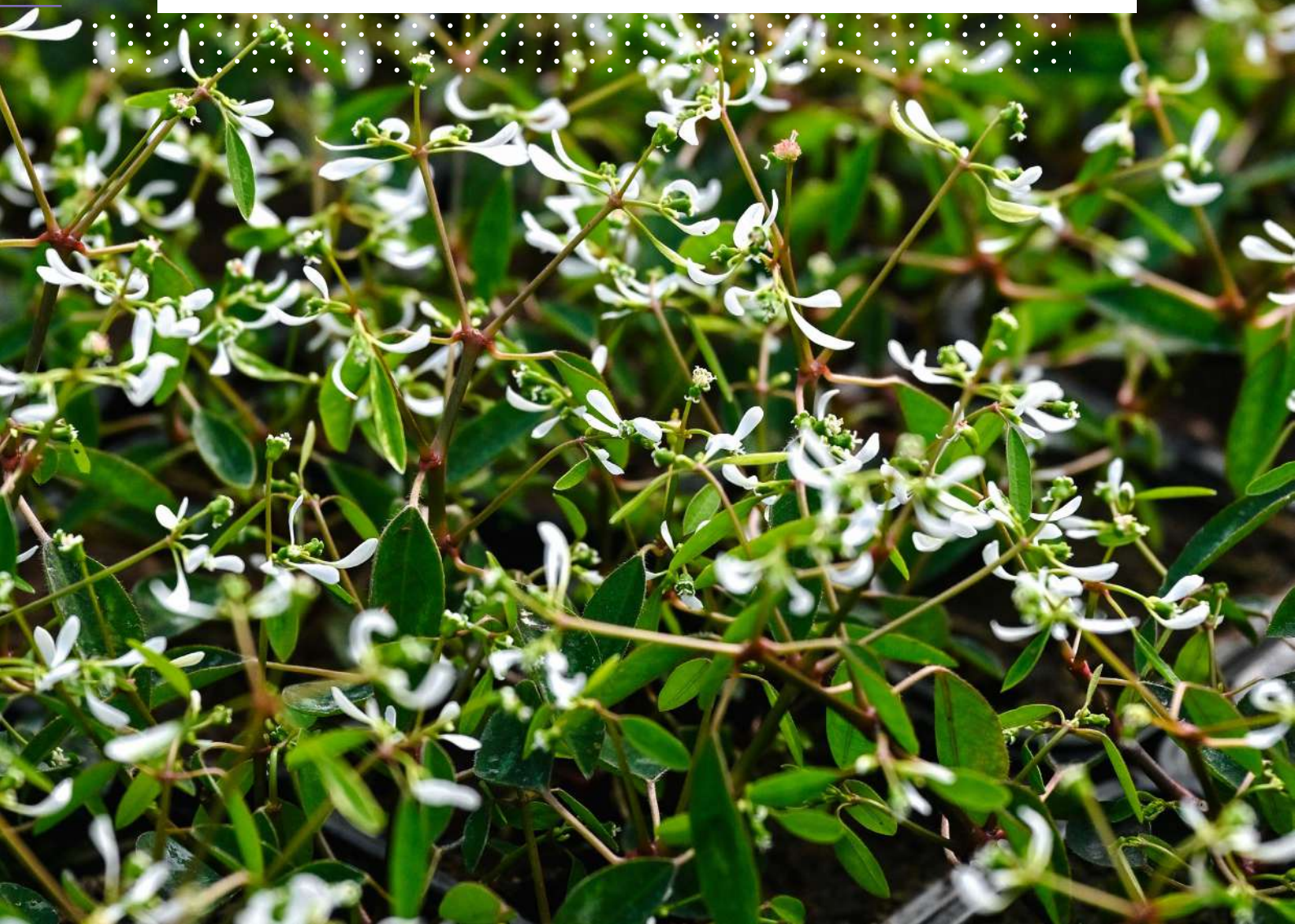
Espaces verts et végétalisation

SCHÉMA DIRECTEUR DES PARCS ET JARDINS

Le territoire de GPSO comprend, de par ses spécificités géographiques, un patrimoine riche et diversifié. Ce sont ainsi 137 parcs, jardins et squares avec 91 aires de jeux, qui sont gérés par l'EPT en 2022.

Le Schéma directeur a été réalisé afin de progresser dans la connaissance de ce patrimoine et proposer un plan d'actions sur 5 ans (2021-2026) visant

à améliorer la qualité et l'usage de ces espaces. Parmi ces actions d'amélioration, on retrouve de la végétalisation par le renouvellement de plantations, la création de massifs, la reprise des sols, des allées et du mobilier, la réfection des aires de jeux et de leurs sols souples, ainsi que l'évolution écologique de la gestion des espaces végétalisés pour préserver la biodiversité.



EN 2022, DES TRAVAUX ONT ÉTÉ RÉALISÉS



DANS 26 PARCS ET JARDINS DU TERRITOIRE

BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Square Pierre de Coubertin : 2 330 €**
- renouvellement de plantations et densification végétale.
- **Parc des Glacières : 9 500 €**
- densification végétale par plantation.
- **Parc de Boulogne Edmond de Rothschild : 1 420 €**
- densification de plantations et traitement végétal de l'accès ; travail sur les pelouses pour limiter les jeux de ballons et amélioration de la signalétique du parc.
- **Mail des Provinces: 184 289 €**
- rénovation des allées, remplacement des assises, réfection du réseau d'arrosage et plantations.
- **Jardin Farman: 126 400 €**
- création d'une placette en stabilisé renforcé, rénovation des allées et de l'escalier menant au terrain de foot, plantation d'arbustes, pose d'une ganivelle pour protéger la végétation.
- **Square Rhin et Danube: 64 800 €**
- rénovation des allées avec un sable stabilisé.
- **Rue Gallieni entre la rue de l'Est et la rue de l'Ouest: 27 922 €**
- création d'une jardinière dans le sol le long du mur du cimetière, ajout d'assises et d'une boîte à livres.
- **Square Édouard Detaille: 30 840 €**
- reprise des allées en stabilisé, remplacement des grilles d'évacuation, remise en état du muret de la jardinière, remplacement des deux grilles d'entrée et renouvellement du mobilier urbain en un matériau recyclé.
- **Extension de la Sente du Fief jusqu'à la rue des Peupliers : 120 000 €**

CHAVILLE

- **Requalification du Square des Créneaux : 176 773 €**
- recomposition paysagère, réfection de l'aire de jeux, mise en place d'une pelouse centrale, plantation d'arbres, créations de massifs plantés.
- **Square du Doisu : 51 300 €**
- réfection du mur de soutènement du talus en rondins de bois et réfection du sol en stabilisé autour des aires de jeux avec aqua drain.
- **Parc Forestier de la Mare Adam : 41 100 €**
- réfection des allées, remplacement de modules du parcours santé et création d'une fosse à copeaux.
- **Square de l'Académie : 5 900 €**
- réfection de l'aire de jeux et du sol souple.

ISSY-LES-MOULINEAUX

- **Parc Henri Barbusse : 9 500 €**
- évolution écologique du parc en dédiant des espaces à la biodiversité par l'amélioration écologique de la haie sur le talus et en limitant l'accès à des pelouses où des orchidées boucs ont été identifiées.
- **Parc Rodin : 18 000 €**
- création d'une forêt urbaine de 250 arbres.
- **Place du Foncet : 73 000 €**
- création d'une forêt urbaine de 150 arbres.

SÈVRES

- **Square des Postillons : 8 000 €**
- réfection du stabilisé des allées et remplacement de jeux.
- **Extérieurs du parc de Brimborion : 24 600 €**
- reprise des rondins de soutènement des mosaïques, réfection du sol de l'aire de jeux et remplacement de jeux, création d'un réseau d'arrosage.
- **Square Odic : 11 600 €**
- remplacement du sol de l'aire de jeux.
- **Square Danton : 3 100 €**
- remplacement de jeux.
- **Square Montespan : 25 600 €**
- remplacement du sol de l'aire de jeux, végétalisation.
- **Avenue de la Division Leclerc : 1 300 €**
- modification des branchements du système d'arrosage de la jardinière.
- **Place du 11 novembre : 1 500 €**
- remplacement de la pompe de la fontaine.
- **Place du Marché : 0 €**
- remplacement des bouches d'arrosage.

VANVES

- **Parc Frédéric Pic : 150 000 €**
- végétalisation et embellissement des abords de l'aire de jeux de la terrasse.
- **Square Étienne Jarrousse : 22 000 €**
- réfection des pelouses, création d'une allée sous les arbres.

VILLE D'AVRAY

- **Mail Bosvieux : 26 000 €**
- réfection du sol souple de l'aire de jeux, lancement de l'étude d'aménagement de l'entrée du mail, de réfection des allées et de requalification à l'arrière de l'aire de jeux.

GESTION RAISONNÉE ET ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

La gestion raisonnée vise à adapter l'entretien des espaces, en prenant en considération leurs caractéristiques, leurs usages et leurs potentiels écologiques. Ainsi, des espaces patrimoniaux, comme les abords des bâtiments communaux, sont entretenus régulièrement alors que d'autres sont transformés en espaces semi-naturels par un entretien à un rythme moins important (fauchages annuels, développement autonome du milieu intégrant des espèces végétales locales et soutenant la biodiversité).

Des formations sont organisées en interne afin d'accroître les compétences des agents dans les pratiques de gestion différenciée.

Les déchets issus de l'entretien sont réduits ou valorisés. Certains sont mis en compost sur site et les feuilles sont déplacées sous les haies. Les déchets verts qui sont évacués sont envoyés vers des plateformes spécialisées de compostage. Des hôtels à insectes sont également créés.

Enfin, dans un cadre plus large, de nombreux matériels (souffleuses, tronçonneuses, etc.) sont remplacés par des appareils électriques.

DIVERSIFICATION ET DENSIFICATION VÉGÉTALE

Un intérêt est apporté au choix des plantes, en prenant en considération leurs avantages écosystémiques et écologiques, ainsi que leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques, avec une ambition de densification et de diversification végétale.

L'objectif est d'augmenter le nombre d'espèces locales, qui ont des échanges positifs avec leur environnement et la biodiversité présente (comestible, nidification, mellifère...).

En 2022, 63 300 plantes annuelles ont été cultivées dans nos serres. Les pépinières sélectionnées pour l'achat de plantes sont situées dans la région. Des plantes non locales, provenant de climats plus chauds, sont expérimentées pour tester leurs capacités d'adaptation aux changements climatiques. Des massifs durables sont créés en remplaçant et en associant les plantes annuelles par des vivaces et des bulbes, de provenance locale, diminuant le nombre de renouvellement de plantation.

Des gazons fleuris, voire des prairies naturelles, sont installés dans certains parcs ou sur de petites surfaces fauchées une à deux fois dans l'année.

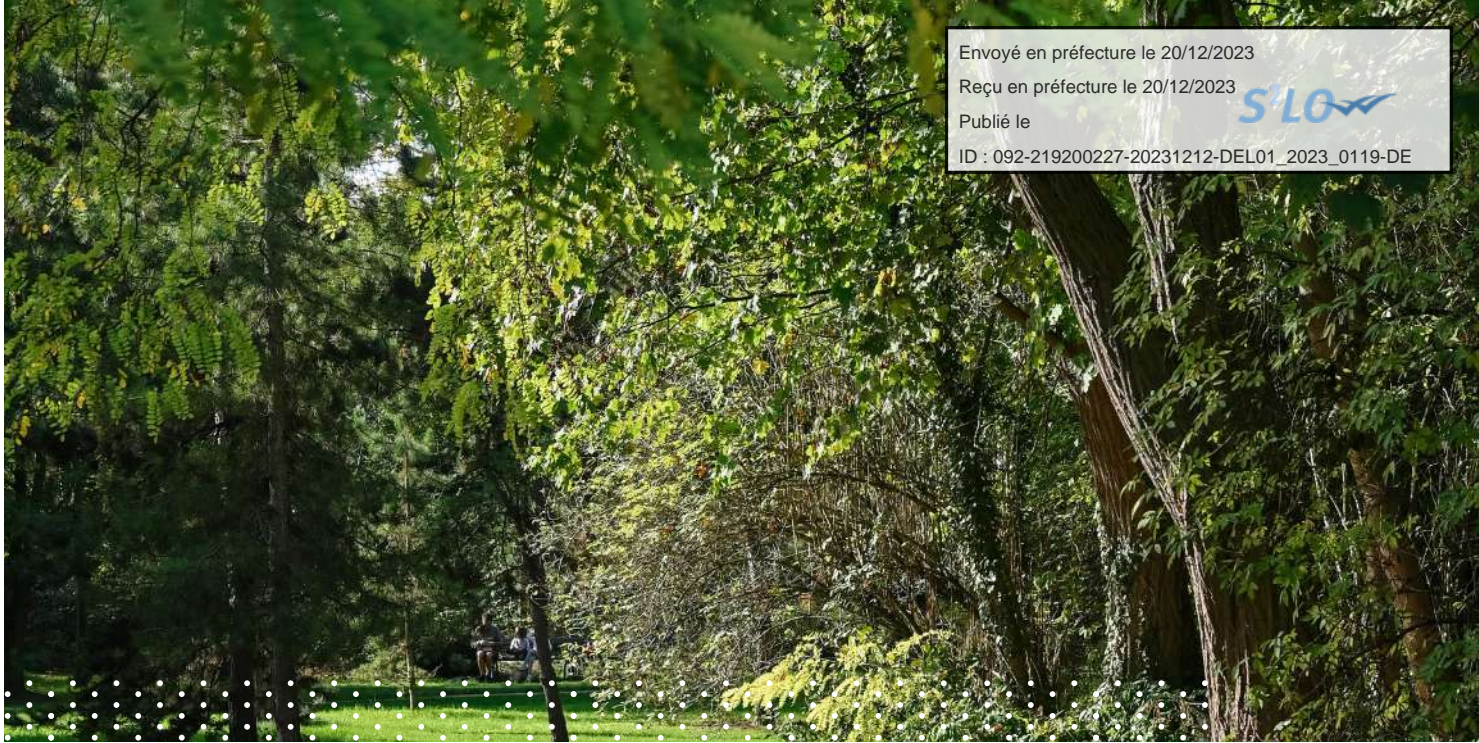
LIMITATION DES CONSOMMATIONS D'EAU DANS LES ESPACES VERTS

Dans un souci de préservation de l'eau, l'arrosage des massifs a été diminué et les gazons ne sont pas arrosés pendant l'été. Lorsqu'elle est stockée, l'eau de source naturelle ou de toitures est utilisée pour l'arrosage.

Les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts grâce à des plantes couvre-sol et du paillage issu des déchets de taille ou de tonte. Des plantes vivaces, moins gourmandes en eau que les annuelles, sont privilégiées.

Une réflexion sur la gestion de l'eau est faite dès la conception des jardins, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site.





Patrimoine arboré

À ce jour, le territoire de GPSO comptabilise près de 24 000 arbres, et 677 de plus qu'en 2021. Parmi ces plantations, deux forêts urbaines ont été créées à

Issy-les-Moulineaux, sur la Place du Foncet et dans le Parc Rodin.

Tableau du patrimoine arboré géré par les services de GPSO en 2022

Ville	Arbres gérés en 2022
Boulogne-Billancourt	8 993
Chaville	754
Issy-les-Moulineaux	7 754
Marnes-la-Coquette	61
Meudon	629 sur sites gérés par GPSO
Sèvres	2 621
Vanves	2 204
Ville-d'Avray	969
Total GPSO	23 985

PRINCIPES DE PRÉVENTION ET DE PRÉCAUTION

Le patrimoine arboré est en perpétuelle évolution. La vigilance est donc de mise pour l'entretenir. Cette prévention consiste à :

- mener une réflexion en amont sur les choix des essences à planter ;
- surveiller les arbres présentant des lésions évolutives ;
- mettre en sécurité l'environnement des arbres (taille, haubannage, périmètre de sécurité) ;
- respecter les consignes de précaution lors des travaux de voirie ;
- supprimer les arbres morts, présentant des lésions irréversibles ou dont la stabilité est atteinte.

GESTION SÉCURISÉE DU PATRIMOINE ARBORÉ

Dans le cadre de leur suivi, l'ensemble de ces arbres est cartographié et fait l'objet de contrôles, incluant des diagnostics phytosanitaires. Ils permettent de repérer les arbres qui présentent des défauts mécaniques, de suivre leur évolution et, si nécessaire, de déclencher une intervention de mise en sécurité ou leur suppression s'ils ne peuvent vraiment pas être conservés dans de bonnes conditions soit 257 sujets en 2022.

Une replantation est systématiquement réalisée sur place si les conditions le permettent. Dans le cas contraire, les arbres sont replantés ailleurs, si possible dans un périmètre proche.

EN 2022, 49 OPÉRATIONS
DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION
ET VÉGÉTALISATION ONT ÉTÉ
RÉALISÉES SUR L'ESPACE PUBLIC
DU TERRITOIRE



5 141,5 M² DE SURFACE
DÉSIMPÉRMÉABILISÉE
ET VÉGÉTALISÉE

- **Boulogne-Billancourt: 19 opérations, 1050 m²**
- **Issy-les-Moulineaux: 20 opérations, 855,5 m²**
- **Meudon: 1 opération, 12 m²**
- **Vanves: 3 opérations, 45 m²**
- **Sèvres: 6 opérations, 3179 m²**
- **Ville-d'Avray: 2 opérations, 208 m²**

Plan de gestion des arbres des parcs en site classé

Un site classé est un espace remarquable dont le caractère historique et paysager nécessite d'être préservé de toute atteinte grave. S'y applique une réglementation particulière codifiée dans le Code de l'environnement. Chaque intervention nécessite en conséquence une autorisation spéciale délivrée par les services de l'État.

Afin d'avoir un suivi qualitatif et cohérent des sites classés présents sur le territoire, GPSO a lancé l'élaboration de plans de gestion du patrimoine arboré de 4 sites classés en 2017 :

- Le parc Pic à Vanves
- Le parc Saint Jean-Paul II à Issy-les-Moulineaux (parc relevant de la gestion de la Ville)
- Le parc Brimborion à Sèvres
- Le parc Rothschild à Boulogne-Billancourt

ACTIONS DE SENSIBILISATION DU PUBLIC

Il est primordial de sensibiliser les habitants au fait que, pour assurer leur sécurité et préserver l'environnement, il est parfois nécessaire de supprimer un arbre.

Ces suppressions font l'objet d'un avis d'information préalable, et ce, même si elles font l'objet d'un renouvellement.

Désimperméabilisation et végétalisation de l'espace public

La désimperméabilisation des sols couverts d'une surface étanche (bitume, béton...) a pour objectif de permettre l'infiltration de l'eau sur place, pour lutter contre les inondations et améliorer le cadre de vie dans l'espace public. Les surfaces imperméables sont remplacées par des revêtements perméables (résine, dalles engazonnées...) ou par des surfaces de pleine terre plantées.

La renaturation des sols a pour but de retrouver un sol fertile sur des surfaces désimperméabilisées, en veillant à ce que la surface soit connectée avec la nappe phréatique. Lorsque la désimperméabilisation n'est pas possible (présence de réseaux souterrains, composition du sol

ou parkings enterrés), des jardinières hors-sol sont alors installées.

La désimperméabilisation et la renaturation favorisent la lutte contre les îlots de chaleur grâce aux arbres qui font de l'ombrage tout en atténuant la pollution de l'air et du sol, en absorbant et en stockant le CO₂.

Enfin, ces nouveaux espaces végétalisés soutiennent la biodiversité en renforçant les continuités écologiques et les déplacements des espèces animales. Durant l'année 2022, 5 000 m² ont été désimperméabilisés à travers 49 opérations sur l'ensemble du territoire.

59 Culture

61 Sport

57

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Avec ses sept conservatoires, son complexe sportif à Meudon et son emblématique Festival des sports de nature, GPSO accorde une attention particulière à la culture et au sport.



Culture

Sport



5515

élèves inscrits
dans les 5 conservatoires
de GPSO (7 sites)

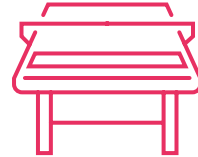


2

nouvelles offres
de loisirs famille

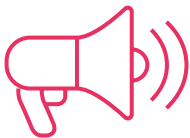
4123

heures
d'enseignements dispensés
chaque semaine



73412

utilisateurs
des équipements
extérieurs

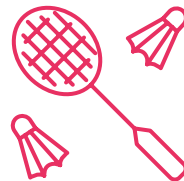
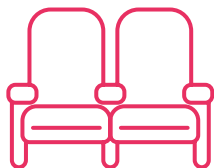


499

manifestations publiques
en présentiel et de nombreux
événements en ligne

49796

spectateurs



79056

utilisateurs
des équipements
intérieurs

CULTURE

Grand Paris Seine Ouest contribue particulièrement à la vie culturelle locale avec les nombreuses activités artistiques et pédagogiques des cinq conservatoires (sept sites) autour de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Le réseau des conservatoires de GPSO illustre l'intérêt et l'investissement de l'intercommunalité en matière d'art et de culture en permettant le développement de nouvelles initiatives et l'élargissement des enseignements proposés dans ces disciplines.



Les conservatoires présents dans les écoles du territoire

Plus de 2500 enfants scolarisés sur le territoire bénéficient d'interventions musicales assurées par des enseignants des conservatoires. Ces interventions en milieu scolaire sont essentielles car elles permettent de toucher des enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter un conservatoire et de leur proposer une sensibilisation à la musique avec des enseignants formés spécifiquement pour cela. Les conservatoires de GPSO ont également participé à la mise

en œuvre du « Plan Chorales » porté par le ministère de la Culture en lien avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ainsi en 2022, la Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France a accordé un soutien financier de 18 440 € aux conservatoires de GPSO pour leur participation à la mise en œuvre de ce projet à dimension nationale (12 440 € pour le Conservatoire de Meudon et 6 000 € pour le Conservatoire de Ville d'Avray-Chaville).

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

Le Département des Hauts-de-Seine a lancé son nouveau Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA) 2022-2025.

Dans ce cadre, une nouvelle mission de « Pôle territorial » est assurée par la Direction Culture et Sports de GPSO, en lien avec les 5 conservatoires du territoire. L'objectif est de favoriser le travail en réseau des établissements d'enseignement artistique en lien étroit avec les partenaires associatifs labellisés situés sur le territoire de GPSO, et ce afin de renforcer les échanges et les solidarités, et d'envisager des actions communes.

Les partenaires de GPSO sont les suivants : l'École PRIZMA (Boulogne-Billancourt), l'Académie Jaroussky

(Boulogne-Billancourt), l'association Accords Majeurs (Chaville), les Enfants de la Comédie (Boulogne-Billancourt et Sèvres), la MJC de la Vallée (Chaville), la SUM (Sèvres), les Arcades (Issy-les-Moulineaux), Le Réacteur (Issy-les-Moulineaux).

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt est, quant à lui, engagé en tant que « pôle thématique » autour des questions de production et diffusion de spectacles qui sont un point fort de cet établissement. À ce titre, les équipes du conservatoire sont en charge d'organiser, pour l'ensemble des établissements d'enseignement artistique des Hauts-de-Seine, des rencontres professionnelles, des échanges et partages de ressources, des ateliers d'observation et de pratique.

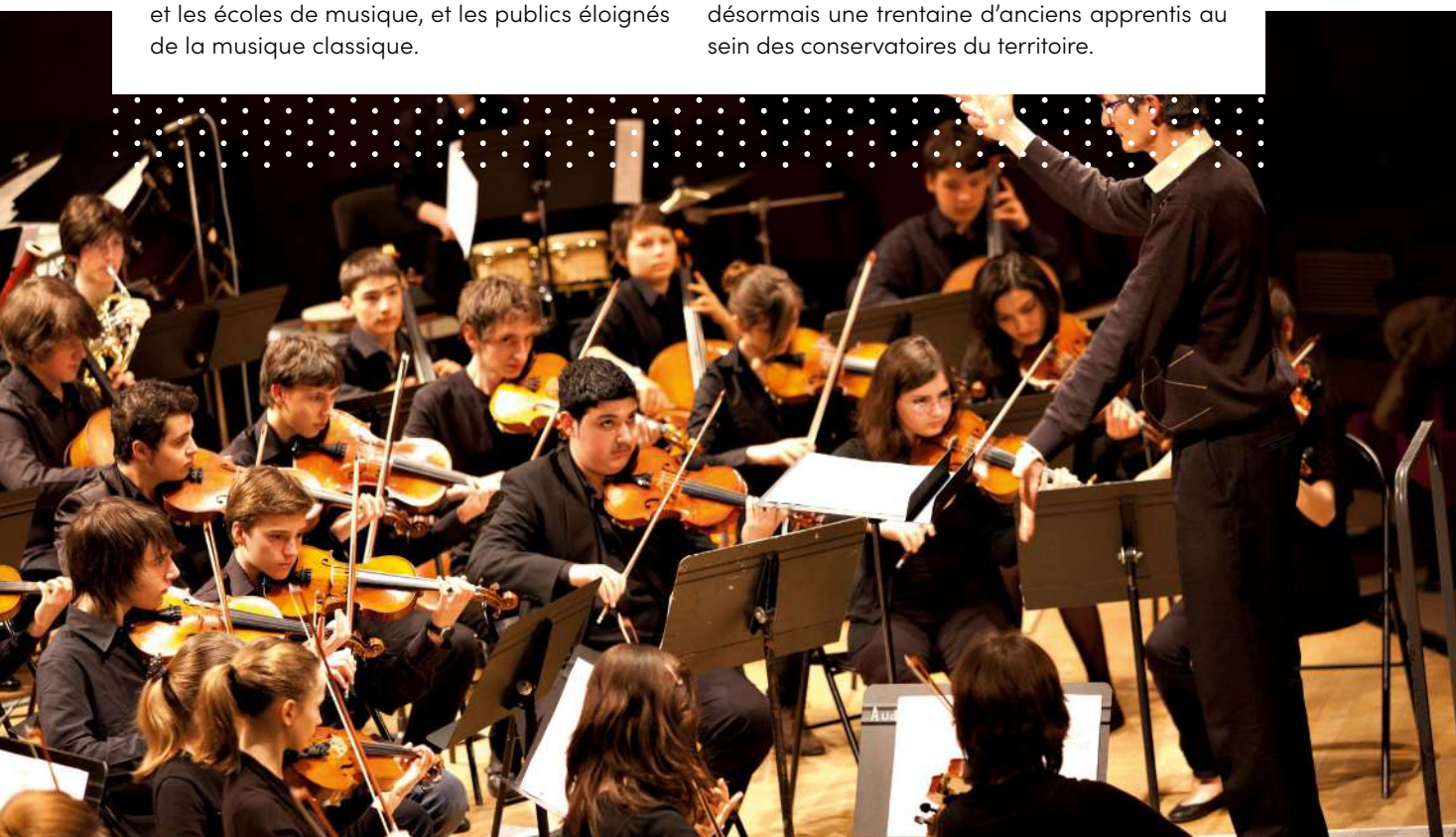
Le département a ainsi accordé 295 000 € à GPSO et ses conservatoires au titre de ce nouveau schéma.

Académie Jaroussky : un partenariat qui se développe pour promouvoir la musique classique auprès des jeunes

60

Afin de renforcer le rayonnement culturel du territoire, GPSO est partenaire depuis le printemps 2021 de l'Académie Jaroussky, qui rapproche l'enseignement de la musique classique des jeunes qui en sont éloignés. L'Académie, implantée à La Seine Musicale (Boulogne-Billancourt), poursuit un objectif d'insertion sociale en déployant des passerelles entre les secteurs traditionnels de la formation musicale, tels que les conservatoires et les écoles de musique, et les publics éloignés de la musique classique.

Chaque année, 25 enfants, issus de familles modestes et âgés de 7 à 12 ans, sont recrutés par l'Académie Jaroussky pour intégrer le programme des « Jeunes Apprentis ». Ils explorent pendant 3 ans l'univers de la musique classique au travers du piano, du violon et du violoncelle. Grâce aux passerelles progressivement mises en place, ces élèves peuvent ensuite poursuivre leur parcours musical au sein des conservatoires de GPSO. On compte désormais une trentaine d'anciens apprentis au sein des conservatoires du territoire.



SPORT

Tout au long de l'année, Grand Paris Seine Ouest propose aux habitants du territoire de pratiquer plusieurs disciplines sportives ou d'assister à des rencontres avec les clubs sportifs de haut niveau auxquels l'intercommunalité apporte son soutien.

Le complexe sportif Marcel Bec en 2022



Situé en lisière de la forêt de Meudon, il offre un cadre idéal pour pratiquer tout au long de l'année des activités sportives, de loisirs ou de compétition, individuellement, en famille, en club ou dans le cadre scolaire.



2 surfaces de jeu en gazon synthétique éclairées, pour le football et le rugby



300 places en gradin

1 Skate-park et 1 Pump-track de 1200 m² au total



1 plaine de jeux éclairée, en gazon naturel, convertible en 2 terrains de football à 11 ou en 1 terrain de rugby



12 courts de tennis, dont **3** couverts (1 salle spécifique et 2 salles omnisports) et **9** courts extérieurs dont **2** en terre battue



1 parcours santé en plein air de 1,2 km avec agrès et ateliers « street workout » dont 3 connectés (coach virtuel)

1 aire de pétanque



1 station-service pour cyclistes (VTT) et **1** piste cyclable avec signalisation



1 Parc-files de plus de 1700 m² (avec trampolines, toboggans et jeux en bois) Des activités pour toute la famille et **2** aires de jeux pour enfants dès 2 ans !



1 gymnase avec 2 salles omnisports et 1 salle spécifique tennis



Des tables de pique-nique, qui contribuent à renforcer l'identité « loisirs-familles » de l'équipement



2 parkings de 100 places chacun pour voitures et **1** parking de 6 places d'autocars, avec aire de retournement, des bornes de recharge pour véhicule électrique et des places PMR

PARCOURS SPORTIF CONNECTÉ

Les habitants peuvent s'entraîner en plein air sur les appareils de fitness et de musculation installés au complexe sportif Marcel Bec.

Dix agrès les attendent sur un parcours de 1,2 km : filet d'escalade, barres fixes, saute-mouton...

Sur chaque agrès, ils peuvent consulter les conseils d'utilisation et de sécurité indiqués sur les panneaux correspondants. Ils ont également la possibilité de bénéficier de trois agrès connectés. Pour cela, il suffit de télécharger gratuitement l'application « Fitness connect » pour profiter d'un coaching personnalisé.

LOCATION DE COURTS DE TENNIS

Les habitants du territoire ont la possibilité de louer à l'heure des courts de tennis (en intérieur et en extérieur) toute l'année de **8 h à 22 h**.

ESPACE DÉDIÉ AUX VÉLOS

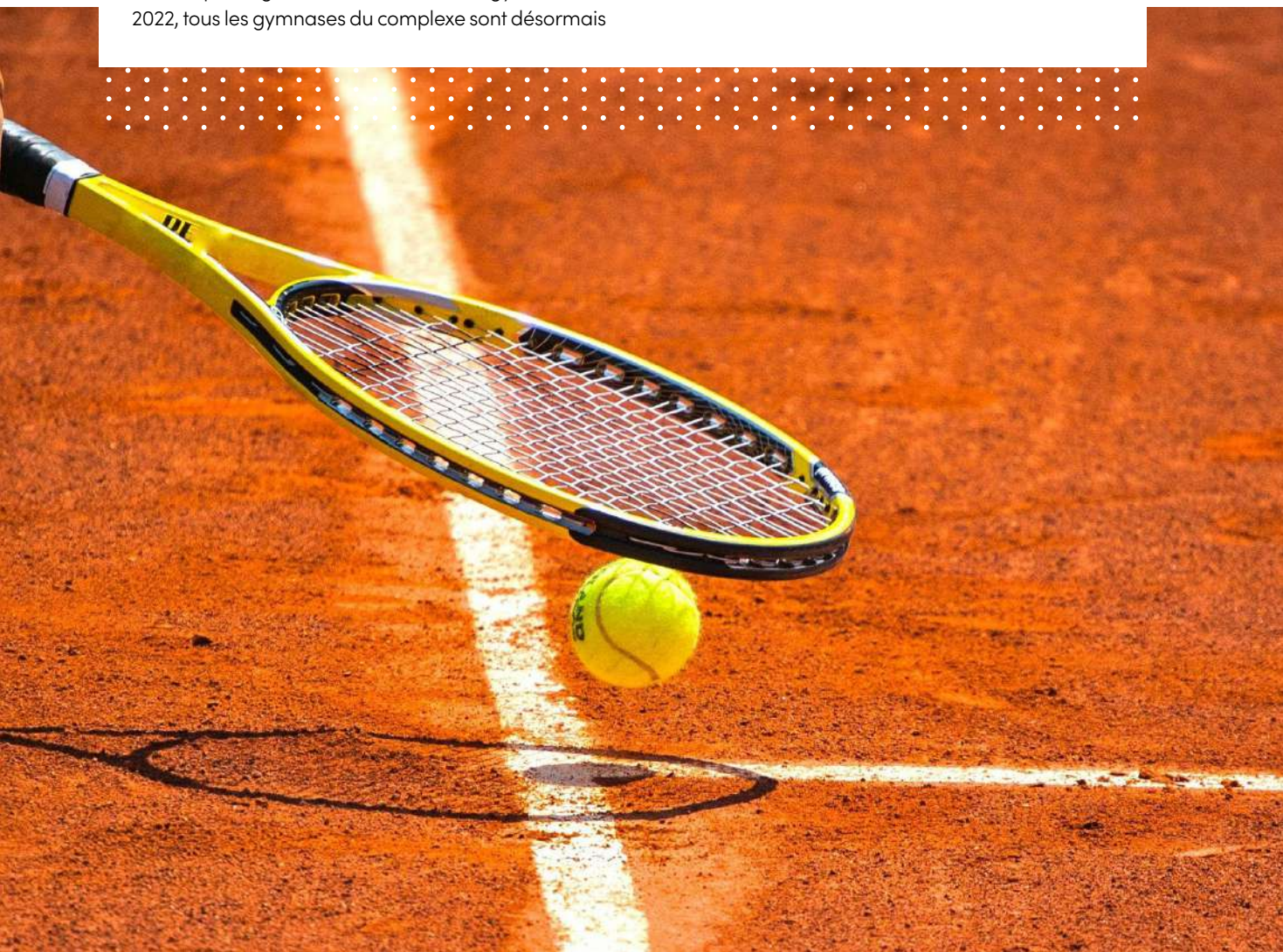
Une station de gonflage et de nettoyage, spécialement conçue pour les vélos, est à disposition, gratuitement et en accès libre, pour permettre aux sportifs de prendre soin de leur équipement.

LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Depuis 2013, d'importants travaux ont été menés pour faire du complexe sportif un site d'accueil pour les sportifs de haut niveau comme pour les familles. Avec le passage en Leds du troisième gymnase en 2022, tous les gymnases du complexe sont désormais

équipés, permettant de graduer l'éclairage de 30 à 70 % pour les entraînements voire 100 % pour les compétitions.

Cette opération vient compléter le passage en Leds opéré dès 2014 sur les allées piétonnes, les parkings et les locaux communs du bâtiment abritant les gymnases. La salle Prévost a obtenu l'homologation H2 de la Fédération Française de Basket permettant d'accueillir des rencontres jusqu'en Nationale 2 Masculine. Les travaux de toitures du gymnase ont valorisé le bâtiment sportif existant. La salle Guimier a bénéficié quant à elle d'une isolation thermique et phonique dont elle n'était pas dotée auparavant. Afin de sécuriser la pratique sportive, deux défibrillateurs ont été installés à proximité des installations de grands jeux et des gymnases.



La fréquentation du complexe sportif en 2022



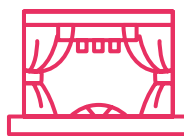
22 personnes en moyenne le dimanche, dont 60% de femmes, pratiquent la course à pied encadrées par des entraîneurs diplômés



6300 entrées payantes individuelles pour l'activité de tennis loisirs ont été enregistrées



17029 personnes ont été accueillies au parc filets dont 4625 entrées pour des anniversaires



plus de **20** évènements ont été accueillis au complexe sportif

LES ACTIVITÉS SPORTIVES PROPOSÉES

Coaching course à pied

Les habitants désireux de reprendre ou de commencer une activité physique ont eu la possibilité de participer aux entraînements sportifs le dimanche matin, de 10 h à 12 h.

Les participants ont bénéficié de coachs professionnels dans un cadre privilégié, au cœur de la forêt de Meudon. Ces entraîneurs sont mis à disposition par l'association **AVIA Club Issy** dans le cadre d'un marché public.

Roller en famille

Une activité « roller en famille » a été organisée tous les dimanches, de 10 h à 12 h et pendant les vacances scolaires par le club **Dynamic Sèvres**.

Un rendez-vous pour apprendre à se déplacer, se diriger, freiner, sauter et se retourner, pour se balader en toute sécurité. Activité accessible à partir de 6 ans.

Randonnées VTT

En partenariat avec le club **Chaville-Sèvres VTT**, six randonnées ont été organisées dans la forêt de Meudon, au départ du complexe Marcel Bec entre avril et novembre, sur un parcours d'initiation de 20 km en forêt, le samedi de 10 h à 12 h. À partir de 8 ans.



Stages de printemps: foot, basket et hand féminins

Pendant les vacances de printemps, des stages de hand, de foot et plus récemment de basket, sont organisés pour promouvoir le sport au féminin. Ces stages sont animés par les clubs sportifs de haut niveau soutenus par GPSO: GPSO 92 Issy, Paris 92 et Vanves GPSO Basket. Chaque année,

ces temps forts permettent d'accueillir des jeunes filles, âgées de 9 à 13 ans, de tous niveaux, pour leur faire découvrir l'une de ces trois activités sportives. Les participantes sont encadrées par des éducateurs diplômés, œuvrant au sein des trois clubs.

Au programme :

- Ateliers techniques, ateliers de motricité;
- Matches et tournois en fin de stages;
- Activités en extérieur ou en indoor.

Festival des Sports de Nature et trail du Muguet

La 10^e édition du Festival des Sports de Nature et du Trail du Muguet s'est tenue les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 juin 2022, mettant à l'honneur de nouvelles disciplines olympiques à l'affiche de PARIS 2024. La fréquentation totale des différentes activités proposées dans le cadre du Festival a été estimée à près de 5 000 personnes (près de 3 500 visiteurs sur la journée du samedi, environ 400 élèves de CM2 le vendredi pour le tournoi de Volley-ball scolaire, autant de joueurs et joueuses au tournoi de Volley-ball des clubs du dimanche et près de 650 coureurs au trail du Muguet organisé pour la première fois le dimanche matin).



Saison 2021-2022 : les quatre clubs sportifs de haut niveau soutenus par GPSO



PARIS 92

Club de handball féminin d'Issy-les-Moulineaux

- L'équipe évolue depuis plusieurs saisons dans le championnat de 1^{re} Division nationale (plus haut niveau français). Ses résultats sportifs l'amènent régulièrement à jouer en Coupe d'Europe.
- La subvention 2022 de GPSO s'est élevée comme l'année passée à 465 000 €.
- Le club a perçu également 100 000 € dans le cadre d'un marché de partenariat.
- L'implication de GPSO depuis huit saisons se traduit par un montant de subventions cumulées de 4 653 500 €.



GPSO 92 ISSY

Club de football féminin d'Issy-les-Moulineaux

- Les joueuses ont évolué en D1 Arkema (plus haut niveau du football français) pour la saison 2021/2022. Pour la saison 2022/2023, les joueuses évoluent en Division 2.
- Montant de la subvention attribuée par GPSO en 2022 : 183 500 € (1 818 000 € de subventions cumulées depuis 2014).



VANVES GPSO BASKET

Club de basketball masculin de Vanves

- Le club a évolué en NM2 pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023.
- Montant de la subvention attribuée par GPSO en 2022 : 150 000 €.



MEUDON HOCKEY CLUB

Club de Hockey masculin de Meudon

- GPSO a renouvelé un contrat de prestation de service en matière principalement de communication à hauteur de 100 000 € avec le Meudon Hockey Club, club de hockey sur glace, sur les mêmes bases que l'année passée.
- Ce soutien est dédié à l'activité de l'équipe élite masculine, « Les Comètes », qui a évolué en D2 (3^e division nationale) pour les saisons 2021/2022 et 2022/2023.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0119-DE

S²LOW

- 65 Services Fonctionnels
- 67 Ressources Humaines
- 69 Finances
- 71 Commande Publique et Affaires Juridiques
- 72 Direction des Affaires Institutionnelles
- 73 Communication
- 74 Systèmes d'information
- 76 Direction de l'information géographique et innovation territoriale
- 78 Évaluation et Stratégie des Contrats
- 78 Direction des services Techniques

 GRAND PARIS
Seine Ouest
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SERVICES FONCTIONNELS

En 2021, ce sont 942 agents qui ont travaillé quotidiennement à la mise en œuvre des politiques publiques portées par les élus territoriaux, aussi bien au sein des services techniques que des services administratifs.

Affaires juridiques



80
contentieux

Systèmes d'information



272 ordinateurs
portables déployés

Service des assemblées

192 actes
administratifs
réalisés



Commande publique

148 marchés
publics notifiés



En
bref

Finances



293 M€
de recettes

Ressources humaines



135
nouveaux agents

Évaluation et stratégie des contrats



14291
courriers enregistrés

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion de carrière

335
avancements d'échelon

98
avancements de grade

18
départs à la retraite

45
médaillés
(23 d'argent, 11 de vermeil, 11 d'or)

Promotion interne
(1 technicien, 2 ingénieurs)

30
mobilités internes

Gestion des ressources humaines

1005
postes

2 postes
en contrat
d'apprentissage
créés

135
nouveaux agents
ont rejoint l'Établissement
en 2022

40 ont bénéficié
d'un accompagnement
par un conseiller en évolution
professionnelle

Élections professionnelles du 8 décembre 2022



908 électeurs
dont **186** à l'urne et
722 par correspondance



273 votants
dont **104** à l'urne et
169 par correspondance

Schéma de mutualisation des services

Afin de mieux maîtriser les effectifs et les dépenses du bloc local, la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) a introduit en 2010 l'obligation d'élaborer un schéma de mutualisation des services pour chaque communauté, à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Entendue au sens large, la mutualisation comprend l'ensemble des outils de coopération entre une commune et sa communauté (mutualisation verticale) ou entre communes (mutualisation horizontale).

Il peut s'agir des prestations de services, du partage de biens, d'un mandat de maîtrise d'ouvrage ou encore d'un groupement de commandes.

En 2022 :

- **472 agents** ont été mis à disposition dont **404 agents de GPSO**, soit **39 % de l'effectif** de l'Établissement

68

Gestion médicale du personnel et conditions de travail

2286 arrêts réalisés
par le service carrières
et rémunérations

197
télétravailleurs
déployés



Formation
des agents



1524
jours de formation
dispensés

429
agents formés



Le nombre d'agents formés a progressé d'un peu plus de 14 % depuis 2021. On peut également noter cette année que les agents ont privilégié des formats plus courts.

DIRECTION DES FINANCES

Budget
2022

Recettes

293 M€
de recettes

Dépenses

268 M€ de dépenses dont :
• **220 M€ de dépenses réelles de fonctionnement**
(dont 73,5M€ versés au titre de la péréquation
et du reversement à la Métropole du Grand Paris)
• **47 M€ de dépenses d'investissement**

Résultat
net

7,4
millions

Par ailleurs, en termes d'activité comptable, **6 375 bons de commande** ont été visés, **10 780 factures enregistrées**, **14 100 mandats** et **1 571 titres de recettes** ont été émis sur l'exercice 2022. Le délai global de paiement s'est élevé en 2022 à 24,7 jours.

Gestion financière de GPSO en 2022

Après deux années marquées par la crise sanitaire de la COVID-19, l'exercice 2022 a été marqué par les effets du ralentissement de la croissance mondiale et de la forte poussée inflationniste, qui se sont traduits notamment par des tensions visibles d'approvisionnement, une hausse du coût de l'énergie et plus globalement une augmentation généralisée des prix des biens et des services. En réaction, les banques centrales ont relevé très rapidement leurs taux directeurs, provoquant une hausse généralisée des taux d'intérêts, qui pèse sur l'accès au crédit et le coût des investissements tout en renchérissant la charge de la dette.

Dans ce contexte, les dépenses de fonctionnement de GPSO n'ont pas été épargnées par cette conjoncture économique et ont connu, en 2022, une progression de +6 M€ par rapport à 2021, du fait de la hausse des prix de l'énergie et des différents marchés, mais également par la volonté de renforcer le niveau de service offert aux habitants, en particulier dans le cadre de la mise en place d'un nouveau marché de

collecte des déchets et de propreté sur l'ensemble du territoire; cette progression des dépenses intègre également la constitution d'une provision ou encore les effets de la hausse du point fonction publique à mi-année. Cette évolution des charges, de +3 % par rapport à 2021, reste cependant d'une moindre ampleur que l'évolution de l'inflation sur l'exercice et témoigne ainsi des efforts de gestion continus menés par GPSO pour maîtriser ses dépenses.

Concomitamment, les recettes de fonctionnement ont, elles, connu une progression de +5,7 M€ (hors reprise du résultat 2021), principalement en raison du dynamisme des bases de fiscalité dû à l'inflation et de la hausse des redevances du stationnement à l'issue de la période de crise sanitaire.

Ainsi, le niveau d'épargne brute s'est donc globalement stabilisé au niveau de l'exercice précédent, niveau ayant permis de poursuivre l'effort en matière d'investissements, notamment en matière d'espaces publics et de transition écologique, et sans nécessité de recours à l'emprunt sur l'exercice.

Dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 220 M€, en augmentation par rapport à 2021 (+ 2,8 % soit +6 M€).

La hausse des dépenses est expliquée par des dépenses supplémentaires liées au renforcement du service rendu à l'utilisateur dans le cadre du nouveau marché de collecte des déchets et de propreté urbaine (+2,1 M€), par l'augmentation des

tarifs du SYCTOM pour le traitement des déchets collectés (+0,64 M€), mais aussi en raison de la hausse des tarifs de l'énergie et du carburant du fait des tensions en approvisionnement et de l'inflation (+0,5 M€). Cette hausse est également portée par la constitution d'une provision dans le cadre d'un contentieux fiscal (+4,7 M€) dont le risque pourra être levé en 2023.

Dans le même temps, l'optimisation des contrats, et notamment ceux des délégations de stationnement (-1,74 M€) ou du bail des locaux des Montalets (-0,2 M€), a contribué à limiter l'évolution des dépenses.

Le solde net des dépenses de personnel progresse seulement de +0,8 M€ soit +1,7 %, hausse intégrant notamment les effets de la revalorisation du point d'indice en cours d'année.

GPSO a par ailleurs versé 4,7 M€ de subventions de fonctionnement aux associations et organismes partenaires du territoire.

Enfin, les reversements obligatoires (dépenses sur lesquelles GPSO n'a pas de maîtrise) ont diminué sur l'exercice 2022 : en particulier, la moindre dynamique de CFE a eu pour effet la diminution du

versement à la MGP à travers la dotation d'équilibre, alors que le remboursement au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) a diminué de 0,2 M€ par rapport à 2021 pour s'établir à 31,2 M€ en 2022.

Les postes de dépenses concourant aux services directs aux habitants affichent des proportions stables par rapport à 2021 avec notamment 25 % des dépenses hors reversements, dédiées à la collecte et au traitement des ordures ménagères, 17 % pour la propreté urbaine, 15 % pour la culture et les sports, et 8 % pour l'entretien des espaces verts.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 47,3 M€ contre 44,8 M€ en 2021. Elles ont principalement porté sur la compétence voirie (45 %), suivie de l'éclairage public (25 %) et des espaces verts (9 %).

Recettes de fonctionnement et d'investissement

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 254 M€ (contre 249 M€ en 2021). Elles correspondent aux dotations, à la fiscalité et à diverses autres recettes. Les recettes réelles d'investissement de 38 M€ (contre 43 M€ en 2021) sont principalement constituées par l'autofinancement (excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement et aux amortissements) et les dotations diverses et subventions.

En 2022, les recettes de fonctionnement ont connu un rebond (+6,8 M€) porté par l'ajustement du fonds de compensation de charges territoriales, principale recette de GPSO (FCCT; +2,7 M€), la hausse de la fiscalité (TEOM et CFE; +0,7 M€) et la hausse des redevances versées par les usagers de stationnement et des droits des conservatoires (+2,8 M€) après un exercice 2021 qui avait été impacté par la crise. Les subventions perçues ont toutefois diminué (-0,7 M€).

Budget d'assainissement 2022

Les recettes réelles d'exploitation, stables, représentent 3,9 M€. Elles sont composées des redevances d'assainissement payées par l'utilisateur du service de l'eau, pour un peu plus de 2,6 M€, en hausse par rapport à 2021. La participation pour le financement de l'assainissement collectif s'établit à 0,3 M€ en 2021 soit -0,3 M€. La rémunération versée au délégataire au titre de la gestion des eaux pluviales augmente (+6 %) en raison de l'indice de revalorisation prévu au contrat de DSP.

En section d'investissement, les dépenses réelles réalisées en 2022 représentent 3 M€. Ces dépenses ont été consacrées pour près de 2 M€ au programme de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Enfin, les recettes réelles d'investissement représentent un peu plus de 2 M€ en 2022, dont 0,6 M€ de subventions d'équipement.

Les projets menés par la direction des Finances en 2022

L'exercice 2022 a également donné lieu, pour les équipes de la direction des Finances, à la préparation au passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023, nouveau référentiel applicable aux collectivités : ce projet a entraîné la création d'un référentiel comptable détaillant les imputations et les fonctions à utiliser. Ce travail a été mené par le service comptabilité en collaboration avec le réseau des

référents financiers de l'Établissement et se poursuivra en 2023 (notamment autour des travaux à mener sur l'actif de GPSO).

Afin d'optimiser la procédure budgétaire, le service Budget de la direction des Finances a également développé, en 2022, l'intégration automatisée des propositions budgétaires dans l'outil Ciril Finances via imports de fichiers csv.

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

La direction de la Commande publique et des affaires juridiques garantit la sécurité juridique de la commande publique et des actes juridiques de l'Établissement, conseille les élus, accompagne les services dans la définition des besoins et, en cas de difficulté d'exécution des marchés publics ou de contrats, gère leur passation et les notifie. Elle assure également une veille juridique permanente et assure la coordination des positions de la collectivité sur l'ensemble des dossiers précontentieux et contentieux, et pilote les problématiques liées aux assurances de GPSO.

En son sein, les missions du service de la Commande publique de GPSO sont mutualisées avec les villes de Chaville et Issy-les-Moulineaux.

Les marchés publics en 2022

Pour GPSO



148
marchés publics
notifiés



24 commissions,
dont 10 CAO, 11 CCP,
1 CDSP et 2 jurys

Pour la ville de Chaville

12 marchés
publics notifiés



6 commissions
dont 2 jurys



Pour la ville d'Issy-les-Moulineaux



143
marchés
publics notifiés



4
délégations
de service public

31
commissions

4 commissions



La Commission de délégation de service public (CDSPP) analyse les offres, oriente les négociations et rend un avis sur les avenants éventuels.



La Commission d'appel d'offres (CAO) se prononce sur les marchés supérieurs à 215 000 € HT (fournitures et services) et **5 382 000 € HT** (travaux), juge les offres et attribue les marchés.



La Commission de la commande publique (CCP) se prononce sur les marchés compris entre 90 000 € et 215 000 € HT (fournitures et services) et **5 382 000 € HT** (travaux), et rend les avis sur les offres.



Le jury de concours évalue et classe les prestations des candidats à un concours de maîtrise d'œuvre. Il est à noter, pour l'année 2022, que 2 jurys de concours ont été passés : 1 pour GPSO concernant la construction du nouveau conservatoire de Ville-d'Avray et 1 pour la Ville de Chaville concernant la construction d'une cuisine communale.

Au titre du conseil juridique

En 2021 et 2022, plus de 80 contentieux ont été introduits par des sociétés qui ont attaqué les délibérations de vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), prises par GPSO et sollicité la décharge de la TEOM à laquelle elles ont été assujetties au titre des années 2019 et 2020, pour

un montant proche de 9 M€. Ces contentieux ont fait l'objet d'un suivi et d'un pilotage par la Direction des affaires juridiques, en lien avec les avocats de GPSO, pour un résultat final favorable, à tous égards, à notre établissement (rejet des contentieux par le Conseil d'État ou désistement des entreprises).

DIRECTION DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Service des assemblées

Le service des Assemblées a préparé les cinq séances du Conseil de territoire et les huit séances du Bureau, et assuré le contrôle de légalité interne des actes de la collectivité.

La dématérialisation des convocations s'est poursuivie pour les séances du Conseil de territoire, du Bureau et pour l'ensemble des commissions internes, avec une adhésion unanime des élus territoriaux.

492 actes administratifs ont été réalisés.

Service Politique de la ville

L'EPT exerce de plein droit en lieu et place de leurs communes membres la compétence « politique de la ville ».

En l'absence de Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), l'Établissement public territorial GPSO est concerné par le volet « Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance » et peut décider, sous réserve de l'accord de la commune d'implantation, d'acquérir, installer et entretenir des dispositifs de vidéoprotection. Depuis l'été 2019, 108 caméras fixes et 20 caméras

nomades ont été installées sur les villes du territoire, à l'exception d'Issy-les-Moulineaux.

L'année 2022 a été marquée d'une part par le renouvellement du marché pour le déploiement de la vidéoprotection et d'autre part par la préparation du transfert des parcs de caméras des villes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon et Vanves au 1^{er} janvier 2023.

L'EPT est également compétent en matière d'action sociale. Sont reconnues d'intérêt territorial l'analyse des besoins sociaux (ABS) et la coordination des relations avec les partenaires institutionnels.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

La direction de la communication, rattachée au directeur général des services, conçoit et met en œuvre les actions de communication relatives aux compétences, aux projets portés ou partagés par l'intercommunalité.

Les missions du service Communication

Au titre de ses missions, la direction est garante de l'identité graphique, de la cohérence des formes et des contenus d'information émanant de l'EPT et participe à l'animation des liens entre les communes du territoire. Transversale, la communication accompagne les autres directions dans l'élaboration et la valorisation d'actions et de programmes au service des communes, des habitants, des entreprises... En lien avec la direction des ressources humaines, la direction de communication est en charge de la communication interne dédiée aux quelque 1000 agents de GPSO.

Organisation et participation aux événements grand public :

forums des associations des villes, réunions de concertation publique, Festival des sports de nature...

Rédaction et diffusion des actualités de GPSO auprès des 8 villes du territoire

Gestion des relations presse

Création de supports :

programme de la Maison de la Nature et de l'Arbre, plaquettes des conservatoires, guide *Partageons la rue*...

Alimentation des réseaux sociaux

73

La présence numérique de GPSO en 2022



291306

pages vues sur le site internet seineouest.fr, soit 798 par jour



6661

abonnés sur Facebook



4577

abonnés sur Twitter



2283

abonnés sur Instagram



10378

abonnés sur LinkedIn

Communication interne



1

newsletter

6 temps forts de cohésion : cérémonie des médailles, fête du personnel, séminaire des cadres, arbre de Noël et 2 matinées d'accueil.

Informations : mise en ligne d'informations sur l'intranet, rédaction d'une newsletter dédiée aux agents.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

En 2022

La DSI :

- A consolidé et sécurisé les équipements de travail en mobilité et les outils de travail collaboratif, en activant le dispositif de double authentification pour la connexion à Office 365 et VPN à tous les agents de GPSO ;
- Accompagne la DESC dans la mise en place du nouveau logiciel de gestion des courriers et compte en 2022 utiliser cette technologie pour la dématérialisation des parapheurs ;
- A accompagné la DRH dans la mise en place de la dématérialisation des bulletins de paie effective définitivement début 2022 ;
- A accompagné la DIGIT dans la mise en place du nouveau serveur SIG dans une nouvelle infrastructure dédiée et sécurisée.

Focus cybersécurité

En 2022, la DSI a mené plusieurs actions afin de sensibiliser l'ensemble des agents au risque cyber et de renforcer les capacités de réponse aux attaques : campagnes « anti-phishing », audit des systèmes d'information, élaboration de scénarios de crise, animation du réseau des DSI du territoire...

Côté support aux utilisateurs

Le support informatique a géré en 2022 :

- **2179** tickets dont **1096** incidents et **1083** demandes,
- **529** ordinateurs dont **272** portables,
- **292** téléphones mobiles dont **191** smartphones.

DIRECTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET DE L'INNOVATION TERRITORIALE

Pour répondre aux enjeux de transparence de l'action publique et développer de nouveaux projets performants, vers des villes mieux gérées et plus durables, il devient nécessaire de mettre en place des outils de partage des données au sein des collectivités et avec les usagers.

La DIGIT mutualise ainsi ses services avec les villes pour disposer d'outils performants dans différents domaines :

- Système d'Information Géographique (SIG) : outils web, hébergement de données géographiques et métadonnées ;
- Open Data, via l'administration de la plateforme dédiée commune à GPSO et aux 8 villes du territoire ;
- Formation, acculturation et assistance sur les sujets SIG et Open Data ;
- Veille technologique et réglementaire ; partenariats ;
- Territoire Intelligent : mutualisation des coûts de veille et de recherche ; partage de retours d'expérience ; mutualisation d'achats de solutions numériques.

Lien vers le portail cartographique grand public :

atlas-sig.seineouest.fr

Lien vers l'OpenData :

data.seineouest.fr

Des outils et tableaux de bord ont ainsi été mis en place en 2022 à destination des services et/ou du grand public.

BIODIVERSITÉ :

En partenariat avec la Maison de la Nature et de l'Arbre de GPSO, un outil mobile permettant de recenser, localiser et assurer le suivi des habitats pour la faune sauvage installés sur le



territoire a été mis en place. Cet outil permet de renseigner, directement dans la base de données centralisée, les informations sur l'occupation de ces habitats depuis le terrain. Il permet également de rationaliser le temps passé par les agents et les prestataires sur le terrain.

Les données collectées sur le terrain grâce à l'outil mobile viennent alimenter un tableau de bord Open Data sur la biodiversité. Ce tableau de bord comprend aujourd'hui les 4 volets suivants :

- Le suivi du dispositif Jardiner ma ville,
- L'atlas des accueils pour la faune sauvage,
- Les ruches,
- Les coins nature.

En parallèle, un tableau de bord de suivi interne des activités de la Maison de la Nature et de l'Arbre a été mis en place pour piloter la fréquentation des animations, l'installation et la distribution des composteurs, le suivi des subventions pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et les actions locales en faveur de la prévention et du tri des déchets. Ce tableau de bord s'accompagne du catalogage des ressources documentaires de la structure.

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

Un grand nombre de données de mobilité concernant le territoire de GPSO a été collecté et rassemblé dans un observatoire numérique. De nombreuses thématiques y sont traitées comme l'usage des transports en commun, des véhicules partagés, le plan vélo, le stationnement, la localisation des bornes de recharge pour véhicules électriques...

Cet observatoire de données internes et externes permet de regrouper au même endroit toutes les données, cartes, analyses réalisées pour la Direction de la Mobilité. Ces données viennent alimenter les documents de planification (PCAET, Plan Vélo...).

APPLICATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE



Depuis 2017, le Conseil Territorial délibère pour définir les périmètres de délégation des Droits de Préemption Urbain, ainsi que leurs différents délégataires. Une application dédiée a été créée avec la collaboration de 5 directions afin d'obtenir une vue géographique exhaustive de l'information. Le souhait était également de constituer une base de connaissances claire et partagée des secteurs de délégation et de leurs bénéficiaires, afin de faciliter la création des futures délibérations.

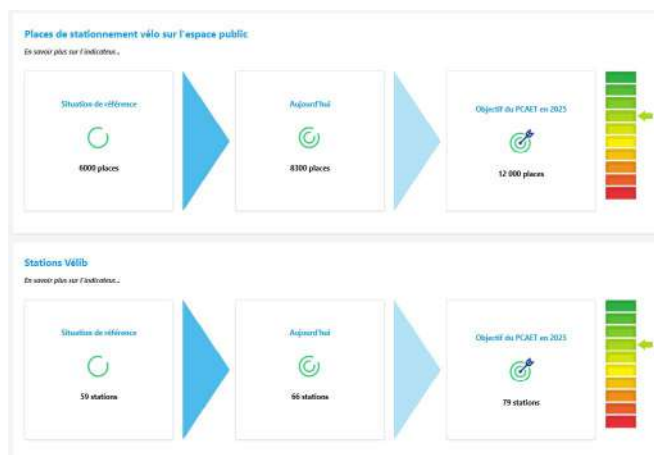
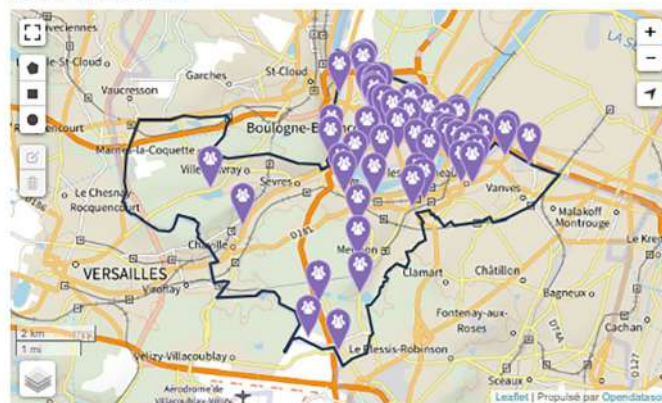
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE

Le tableau de bord open data du développement économique s'est enrichi de deux annuaires cartographiques. L'un recense les espaces collaboratifs ou de coworking du territoire, l'autre recueille les espaces pouvant accueillir des événements professionnels.

Un tableau de bord de suivi des indicateurs du PCAET a été mis en œuvre, regroupant ainsi les informations destinées à faciliter le pilotage et suivre l'avancée des actions du Plan Climat Air-Energie-Territorial de GPSO. Pour chaque action, plusieurs indicateurs sont disponibles, avec des informations sur le contexte de l'action et la provenance de la donnée. Ce tableau de bord est destiné aux agents de GPSO et des villes.

Espaces pour événementiel professionnels

Retrouvez L'annuaire des espaces pouvant accueillir des événements professionnels sur le Territoire de Grand Paris Seine Ouest



LE TERRITOIRE INTELLIGENT AU SERVICE DE LA VILLE DURABLE

GPSO a mis en place une démarche de « Territoire intelligent » pour la gestion de son espace public, et au bénéfice des objectifs de son Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET).

En effet, le renouvellement de plusieurs marchés structurants entre 2022 et 2024 au sein de GPSO constitue une opportunité unique de porter le « Territoire intelligent » de demain, afin d'expérimenter et de déployer des innovations et solutions numériques en faveur de la ville durable :

- Nouveau marché de l'éclairage public pour Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Vanves et Ville-d'Avray (mars 2024);
- Nouveau marché de vidéoprotection pour l'ensemble du territoire (1^{er} janvier 2023);
- Nouvelle délégation de service public du stationnement (voirie et parkings) pour Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres et Vanves (mars 2022);
- Nouveaux marchés de collecte et propreté pour toutes les villes du territoire (mars 2022).

Des expérimentations sont également menées sur le territoire, en lien avec les objectifs du Plan Climat de GPSO :

IDENTIFIER LES ÎLOTS DE CHALEUR ET DE FRAÎCHEUR DU TERRITOIRE



Les défis posés par les changements climatiques, et en particulier la surchauffe en milieu urbain, nécessitent de déployer des outils de diagnostic et d'évaluation des mesures prises sur le territoire. Il est ainsi crucial de pouvoir caractériser les types de morphologie urbaine au regard de leur sensibilité à l'îlot de chaleur urbain et de leur potentiel pour le rafraîchissement. L'expérimentation d'une solution numérique permettant d'obtenir des informations sur le patrimoine végétal et son impact

en termes de confort thermique concerne les 8 villes de GPSO et a été déployée en 2022. Cet outil facilite les prises de décisions sur les politiques d'aménagement (désimperméabilisation, plantations) et aide à définir et prioriser les projets. Il identifie les secteurs avec de forts enjeux de chaleur et de fraîcheur, et tient compte du contexte socio-économique (revenus et âge des ménages) ainsi que du contexte foncier.

IDENTIFIER LES FLUX DE CIRCULATION AFIN DE METTRE EN PLACE DES AMÉNAGEMENTS ADAPTÉS



Une solution de comptage vélos par le biais de caméras fixes et flottantes a été déployée en février 2022 sur les villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux et Sèvres. La solution sera étendue en 2023 avec 6 nouvelles caméras sur le territoire.

Un système de détection des flux aux carrefours pour analyse et régulation des cycles de feux a également été expérimenté à trois intersections de la Ville de Meudon entre juillet et octobre 2022. Cette solution a permis une baisse localisée de 8 % des émissions de CO₂.

DIMINUER LE VOLUME DES DÉCHETS COLLECTÉS

L'installation de 2 corbeilles compactrices a été expérimentée à Chaville (Parc des Créneaux) dans le but de diminuer le volume des déchets à collecter.



LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Dans le cadre de la démarche de Territoire Intelligent et de son Plan Climat, GPSO a mené en 2022 ses premières actions en faveur de la stratégie numérique responsable :

- L'inclusion numérique : expérimentation Pix territoires permettant aux agents de s'auto-évaluer et de monter en compétence ;
- La sobriété et le numérique responsable : participation à la semaine du nettoyage numérique (Cyber World Clean Up Week);

- La culture numérique et l'utilisation des outils bureautiques : organisation de la semaine du numérique à destination des agents de GPSO et des villes ;
- La civitech, visant à impliquer les citoyens dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques à travers différentes technologies.

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA STRATÉGIE DES CONTRATS

QUALITÉ INTERNE : UNE IDENTIFICATION CIBLÉE DES AXES D'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES DEMANDES

Au titre de ses missions qualité, la direction de l'Évaluation et de la Stratégie des contrats (DESC) assure l'administration et l'exploitation statistique du logiciel métier de gestion des interventions techniques, afin d'en extraire des indicateurs qualité à l'attention des services opérationnels.

QUALITÉ ET FLUX D'INFORMATION

Le service Flux d'information assure les navettes du courrier interne et externe et procède également à leur enregistrement. Les appariteurs parcourent plus de 21000 km par an. En 2022, 14 291 courriers ont été enregistrés.

MOYENS GÉNÉRAUX

L'équipe des Moyens Généraux a mis en œuvre de nouvelles procédures pour répondre plus efficacement aux besoins des services. Ainsi, les stocks de papier et d'enveloppes ont été centralisés au siège Vaugirard afin de gagner en réactivité pour la livraison des sites de GPSO. Le calendrier de recensement des besoins en mobilier et petit équipement de bureau a également été modifié : les services sont sollicités en début d'année, afin de rapprocher le recensement

de la commande effective. Enfin, une adresse mail unique a été créée, dans le but de faciliter les demandes et de garantir la continuité de leur traitement : mg@seineouest.fr.

UN CONSEIL DE GESTION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DU CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES

La direction analyse chaque mois l'activité de GPSO et fournit à l'ensemble des directions des outils de pilotage afin d'optimiser le fonctionnement des services (téléphonie, impressions, carburants...). Elle assure également le contrôle externe des entités satellites de GPSO qui bénéficient de concours financiers de la part de GPSO, et des 18 associations subventionnées en 2022.

La DESC accompagne également les services dans la gestion de leurs contrats complexes (délégations de service public, marchés de partenariat, concessions). Comme chaque année, tous les délégataires et partenaires ont remis un rapport d'activité : 11 rapports (éclairage public, stationnement, assainissement, mobilier urbain) ont ainsi été analysés par la DESC en 2022, notamment sur le plan financier.

Focus 2022:

l'évaluation du coût de la collecte des ordures ménagères affinée

En 2022, la DESC - en lien avec la Direction des finances - a défini une méthodologie d'identification et de calcul des dépenses dédiées au fonctionnement de la collecte des ordures ménagères. Financé par la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), ce service public ne peut en effet être assuré sans l'intervention de plusieurs directions de GPSO. La DESC a ainsi retracé l'ensemble des coûts indirects (intervention des directions supports - finances, commande publique, DRH, actions de communication, etc.) concourant à l'efficacité des actions de collecte sur le territoire. Cette évolution permet une meilleure lisibilité, pour les citoyens, de la mobilisation transversale de la structure dans le domaine et sur l'élaboration du taux de la TEOM.

AUDIT, PROSPECTIVE ET ORGANISATION

Afin de répondre aux enjeux d'efficacité et d'amélioration du service public, dans un contexte de marges de manœuvre financières restreintes, la DESC intervient en appui des différentes directions opérationnelles pour étudier la mise en place des modes de gestion contractuelle des services publics les plus adaptés, munir les services opérationnels d'outils de pilotage et les accompagner dans la définition de procédures plus efficaces.

Dans cette optique, la DESC a accompagné les directions opérationnelles dans la définition du besoin et la préparation de contrats à forts enjeux, tels que la concession de service public sur l'exploitation du stationnement sur 4 villes du territoire, lancée en mars 2022.

Bilan 2022 du service d'appel gratuit

0 800 10 10 21

Service & appel
gratuits

ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h



Une qualité
de service
maîtrisée

Un taux
de réclamations
stable
par rapport à 2021

25958

appels traités



Élément central de la qualité de la relation
citoyenne, l'accueil physique de GPSO est également
ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h.

DIRECTION ADMINISTRATIVE DES SERVICES TECHNIQUES

La Direction Administrative des Services Techniques (DAST) a pour mission principale la gestion administrative et financière de l'ensemble des services techniques. Elle apporte également un premier niveau d'expertise juridique aux directions opérationnelles et accompagne les services techniques dans l'exécution des marchés et contrats complexes. Elle assiste, en outre, l'ensemble des services de GPSO dans la gestion des affaires patrimoniales de l'Établissement. **En 2022, 2 683 courriers** entrants ont été transmis à la Direction Générale des Services Techniques, toutes directions confondues.

Le Service Information Ressources a assuré le traitement administratif de 387 courriers et notes, répartis comme suit :

- Marchés et contrats complexes : 118
- Secrétariat de la Direction du Patrimoine et de l'Espace Public : 111
- Secrétariat du Directeur Administratif des Services Techniques et de son Adjoint : 51
- Affaires Patrimoniales : 48
- Conventions : 44
- Subventions : 15

Il assure également des missions transversales telles que :

- La gestion des astreintes : conception et envoi des plannings, mise à jour des guides de procédures, élaboration du bilan des astreintes ;
- La communication : coordination des actions pour la rédaction d'articles, rapports annuels et la lettre mensuelle d'information des services techniques...

Le Service financier de la DAST est en charge du pilotage budgétaire, comptable et financier des directions de la DGST :

- Veille à la bonne exécution financière des contrats et marchés structurants et des opérations menées le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) ;
- Coordonne la préparation budgétaire de la DGST ;
- Assiste les directions opérationnelles dans l'élaboration et le suivi de leur budget et la gestion comptable de leurs contrats et conventions ;
- Supervise l'instruction administrative des dossiers pour la perception de différentes recettes (subventions, taxes et redevances).

En 2022, il a réalisé :

- La saisie de 3 663 bons de commande
- La liquidation de 6 970 factures

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le



ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0119-DE

Rédaction : direction de la Communication de GPSO • **Conception graphique** : Groupe Rouge Vif • **Crédits photos** : A. de Baudus, A. Heise, GPSO, Maison de la Nature et de l'Arbre, Fotolia, Villes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville-d'Avray, SPL Val de Seine Aménagement, SOEE, ALEC, SOH, Nicolas Fagot; Adobe stock: Jacek Chabraszewski, S Robin, Pixel-Shot, Evgeny Atamanenko, Pressmaster, Gary Perkin, WavebreakMediaMicro, Memyjo, Bulgn • **Impression** : Willaume Egret, certifiée Imprim'Vert, document imprimé sur du papier 100% recyclé

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 092-219200227-20231212-DEL01_2023_0119-DE



GRAND PARIS
SEINE
OUEST

9 route de Vaugirard
CS 90008 - 92197 Meudon Cedex
Tél. : 01 46 29 55 00

www.seineouest.fr



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

